PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2016 > 2020

Tendre vers le Zéro déchet !

Direction Environnement, déchets et propreté - Service Prévention, tri, valorisation
Suivi par Myriam Larue - Version approuvée en conseil communautaire du 12/12/2016

-de déchets +d'avenir

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

angers loire métropole
communauté urbaine

Couverture et impression : Imprimerie Angers Loire Métropole - Ville d'Angers

SOMMAIRE

1. Contexte **p.5**

2. Diagnostic du territoire **p.6**
2.1. Données socio-économiques d'Angers Loire Métropole p.6
2.2. Données Déchets d'Angers Loire Métropole p.12
2.3. Enquêtes du Conseil Départemental de Maine et Loire p.20
2.4. Enquête de satisfaction de la direction Eau Assainissement p.23
2.5. Enquêtes auprès des restaurateurs et des consommateurs sur le doggy bag p.24
2.6. Enquête auprès des paysagistes du territoire sur le broyage des végétaux p.27
2.7. Données ADEME sur les ratios p.28
2.8. Acteurs du territoire p.28
2.9. Actions de prévention des déchets déjà existantes p.30
2.10. Actions connexes p.31
2.11. Synthèse du diagnostic p.33

3. Objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2016-2020 **p.35**

4. Actions du PLPDMA 2016-2020 **p.36**
4.1. Sensibilisation à l'éco-consommation p.36
4.2. Promotion du compostage et de l'éco-jardinage p.37
4.3. Réduction des biodéchets p.39
4.4. Promotion du réemploi et de la réparation p.41
4.5. Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives p.42
4.6. Lutte contre le gaspillage alimentaire p.43
4.7. Actions de réduction des déchets et économie circulaire auprès des professionnels p.44

5. Actions connexes et complémentaires du programme de prévention des déchets **p.46**
5.1. Actions vers les entreprises p.46
5.2. Optimisation de la fréquence de collecte p.47

6. Planning du PLPDMA 2016-2020 : les grandes lignes **p.48**
6.1. Actions existantes récurrentes p.48
6.2. Actions à développer / intensifier p.50
6.3. Nouvelles actions à mettre en œuvre p.52
6.4. Actions connexes au programme de prévention des déchets p.54

7. Animation et évaluation du PLPDMA 2016-2020 **p.56**

8. Communication sur le PLPDMA 2016-2020 **p.57**

9. Budget du PLPDMA 2016-2020 **p.58**

Annexe : Fiche type de bilan d'action **p.59**

Relevé de conclusions de la commission consultative du 11 octobre 2016 **p.60**

1. Contexte

Angers Loire Métropole est engagée dans une politique de prévention des déchets depuis plus de dix ans. Fin 2009, elle a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME afin de réduire en cinq ans la production d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles + emballages recyclables) de **7 %** par rapport à l'année de référence 2008 (soit un objectif de 285 kg/hab/an à atteindre contre 307 kg/hab/an en 2008). Un programme d'actions a ainsi été décliné sur la période 2009-2014.

En terme de résultats sur cette période, la production d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 10 000 tonnes annuelles : un tiers des tonnages évités grâce aux actions de prévention des déchets, un tiers évités grâce aux actions de conseils auprès des professionnels, un tiers évités grâce à l'arrêt de collecte de gros producteurs (prison, caserne). La quantité de recyclables a, quant à elle, augmenté de 3 000 tonnes annuelles (liée notamment à l'extension des consignes de tri). Au global, 7 000 tonnes annuelles ont été évitées permettant ainsi l'atteinte et même le dépassement des objectifs fixés par l'ADEME avec une **réduction de 9 %** en 2014 par rapport à 2008.

Fin 2014, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a fixé de nouveaux objectifs en matière de prévention des déchets. Il élargit la réduction à tous les déchets éliminés par les habitants, ceux des déchèteries inclus. Il souhaite ainsi **réduire la part de déchets ménagers et assimilés DMA** (ordures ménagères résiduelles + emballages recyclables + déchets des déchèteries) **de 10 % en 2020 par rapport à 2010** (soit un objectif à **atteindre de 436 kg/hab/an** contre 484 kg/hab/an en 2010 (pour information, en 2014, les Angevins ont produit 510 kg/hab/an). Cet objectif est confirmé par **la loi sur la Transition Énergétique adoptée le 17 août 2015**. Le nouveau défi pour Angers Loire Métropole est donc de **diminuer son tonnage global annuel de 20 000 tonnes en 2020 par rapport à 2014**. En effet, on constate une forte hausse des tonnages apportés en déchèteries ces dernières années et une fréquentation de plus en plus élevée. Il sera nécessaire de développer des projets permettant de réduire ces apports.

D'autre part, suite au **décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés**, les programmes sont devenus **obligatoires** à compter de septembre 2015 et non plus issus d'une démarche volontaire. Il est donc proposé conformément au décret de :

- Adopter par délibération un nouveau programme d'actions,
- Poursuivre l'organisation de la conférence annuelle de la prévention des déchets qui tiendrait lieu de commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local (défini dans le décret).

Dans ce rapport, est proposé un nouveau programme de prévention des déchets. Il devrait à terme permettre une diminution de 10 000 tonnes annuelles. Cependant, il devra aussi être accompagné d'actions fortes (en déchèterie, auprès des professionnels,...) afin d'arriver à terme à une diminution de 20 000 tonnes et ainsi atteindre les objectifs donnés.

2. Diagnostic du territoire

2.1 Données socio-économiques d'Angers Loire Métropole

Source : AURA, « Diagnostic territorial, Angers Loire Métropole, avril 2016 »

2.1.1 Population et ménages

Le territoire d'Angers Loire Métropole compte **269 340 habitants** en 2015 et s'étend sur 54 000 hectares, soit **492 hab/km²**.

55% de la population habitent la ville d'Angers. Cependant, des mouvements de départ s'observent du cœur de l'agglomération vers les autres communes.

Selon l'étude de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, réalisée en 2015, la population d'Angers Loire Métropole représente **33,9% de la population départementale**. La croissance démographique est de **+1%** par rapport à 2007 (soit +0,2% en moyenne chaque année). Le solde naturel compense tout juste le déficit migratoire.

La **population** d'Angers Loire Métropole est **encore jeune** mais **n'échappe pas au vieillissement** :

- un quart de la population a moins de 20 ans,
- les 15-29 ans sont particulièrement sur représentés dans l'agglomération,
- les 45 ans et + passent de 39% à 41% entre 2007 et 2012.

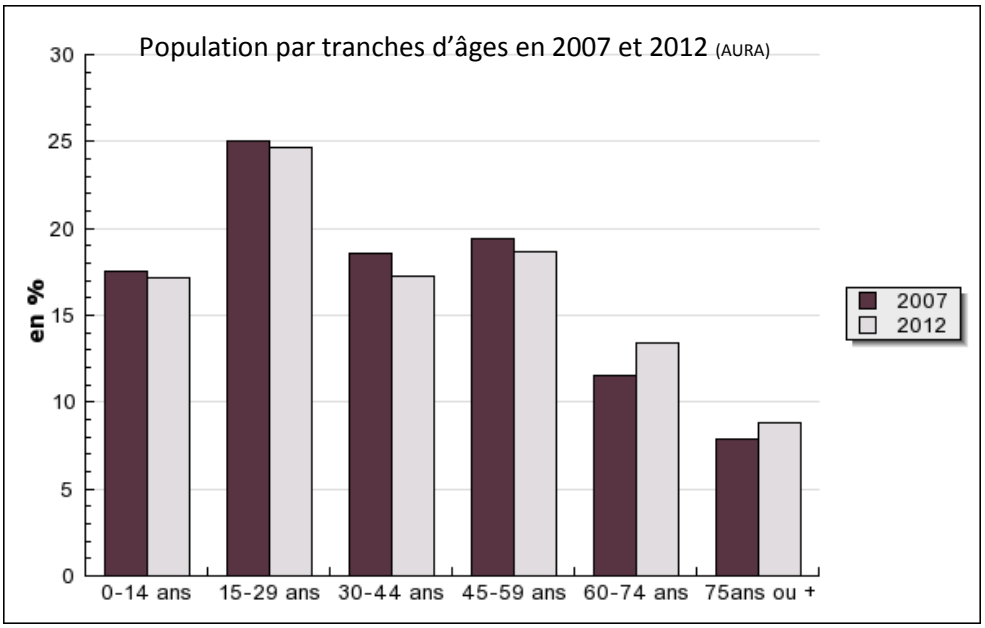

L'indice de jeunesse est élevé sur le territoire angevin (1,17) comparé à d'autres intercommunalités, à la région Pays de Loire (1,08) ou encore au territoire français (1,04).

Indice de jeunesse en 2011

Territoire	Indice de jeunesse
Angers	1,16
Angers Loire Métropole	1,17
Département du Maine et Loire	1,16
Région Pays de la Loire	1,08
France métropolitaine	1,04

© aura – Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale

1/3 des nouveaux habitants sont des jeunes en formation.

➡ **Forte présence d'étudiants et de jeunes en formation, notamment sur Angers : l'agglomération angevine reste un territoire attractif pour les jeunes. Angers est la 5ème ville universitaire de France.**

La **population** de l'agglomération angevine est **de plus en plus qualifiée**.

Evolution 2006-2011 des niveaux de formation de la population non scolarisée de 15 ans et plus sur ALM (%)

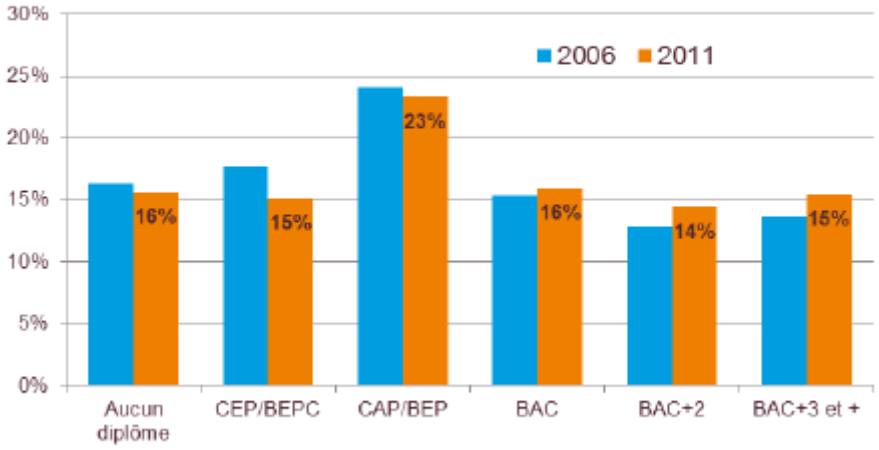

© aura – Source : INSEE – RP 2006-2011, exploitation principale

La part de la population ne possédant aucun diplôme (15,6%) reste inférieure au département (18,9%).

L'agglomération compte 123 612 ménages en 2011, soit une hausse de 1,2% par an depuis 1999. L'agglomération angevine suit la tendance nationale, à savoir, la poursuite de la **baisse de la taille moyenne des ménages**, liée au **vieillissement de la population** et au **desserrement des ménages**.

Angers Loire Métropole compte **2,09 habitants par foyer** (contre 2,15 en 2006). Elle compte moins d'habitants par foyer que le département (2,29), la région (2,26) ou encore le territoire français (2,25). La taille moyenne des ménages baisse régulièrement depuis au moins 1975. Cette taille est plus importante hors Angers (2,6 contre 1,9).

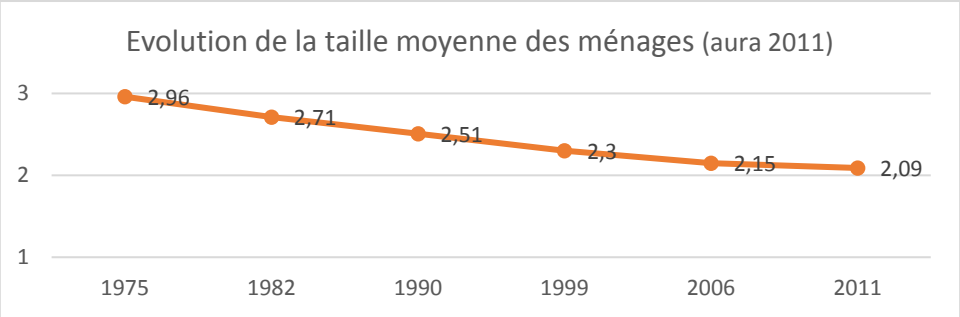

42% des ménages sont des personnes seules, soit 52 624 foyers (+ 3 000 ménages en 5 ans).

Il y a **8% de familles monoparentales**, soit 9 997 foyers.

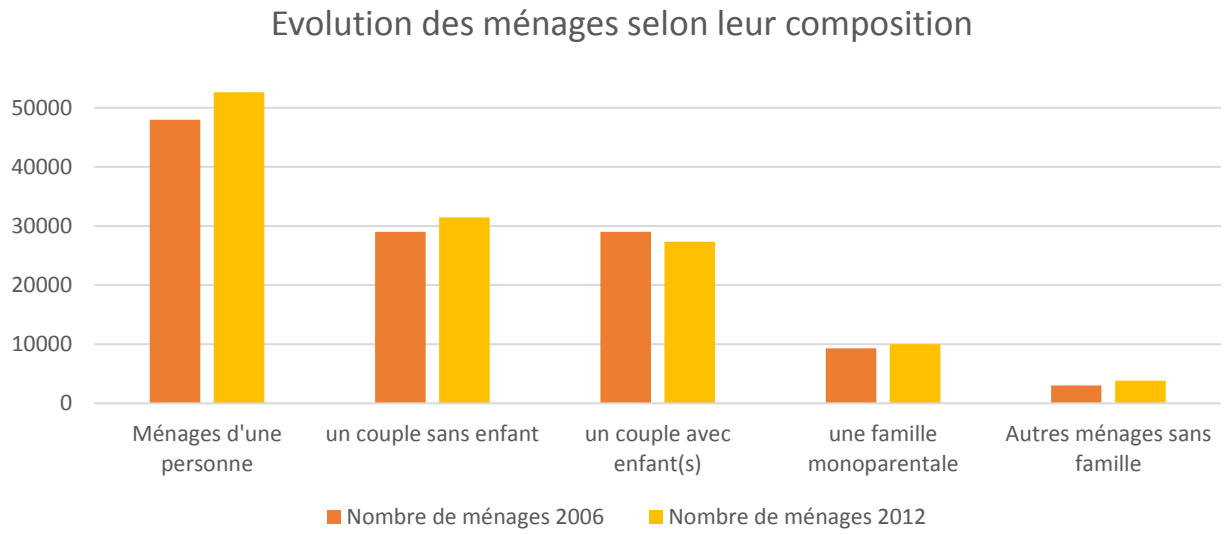

La part des familles nombreuses reste élevée sur l'agglomération (10,5%) comparativement à d'autres collectivités, à la région (9,5%) et le territoire français (9,7%).

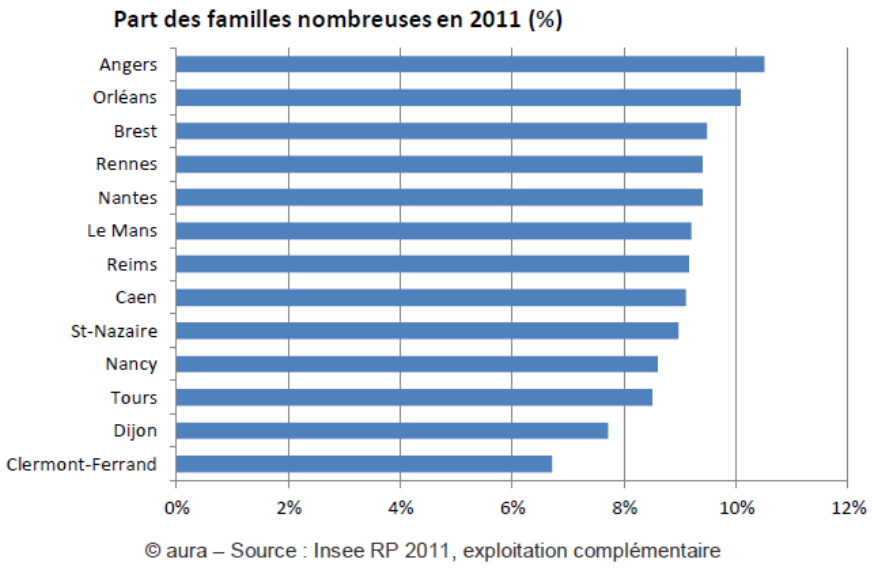

Le revenu médian des foyers d'Angers Loire Métropole est comparable à celui de la France métropolitaine : 1 606 € à Angers Loire Métropole (1602 € en métropole).

2.1.2 *Emplois et actifs*

Angers Loire Métropole est le 2ème bassin d'emploi de la région des Pays de la Loire et représente 41% de l'emploi départemental. Le nombre d'actifs est parfaitement stable depuis 2006 et le nombre d'actifs ayant un emploi a légèrement diminué (-2,5%). Elle compte environ 106 500 actifs.

L'activité tertiaire est la plus développée (81,9%) contre l'industrie et le BTP (16,6%), agriculture (1,5%). Le secteur tertiaire représente 8 emplois sur 10.

Les emplois se concentrent dans le secteur du commerce et du transport (45,8%) puis de l'administration, enseignement, santé (36,4%).

Près de **7 actifs sur 10** occupent un emploi en 2014 et la part de **chômage représente 9,8% au 2ème trimestre 2014**.

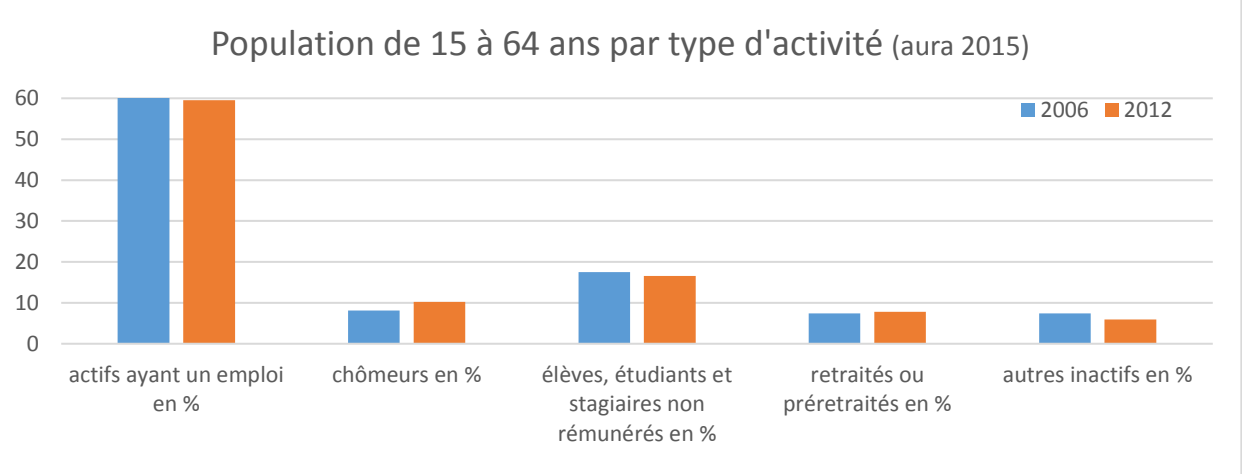

En 2011, **près de la moitié des emplois** sur Angers Loire Métropole est occupée par des **employés et** des **ouvriers**.

La part des **cadres et** des **professions intermédiaires** augmente, représentant **47,1%** des catégories socioprofessionnelles actives.

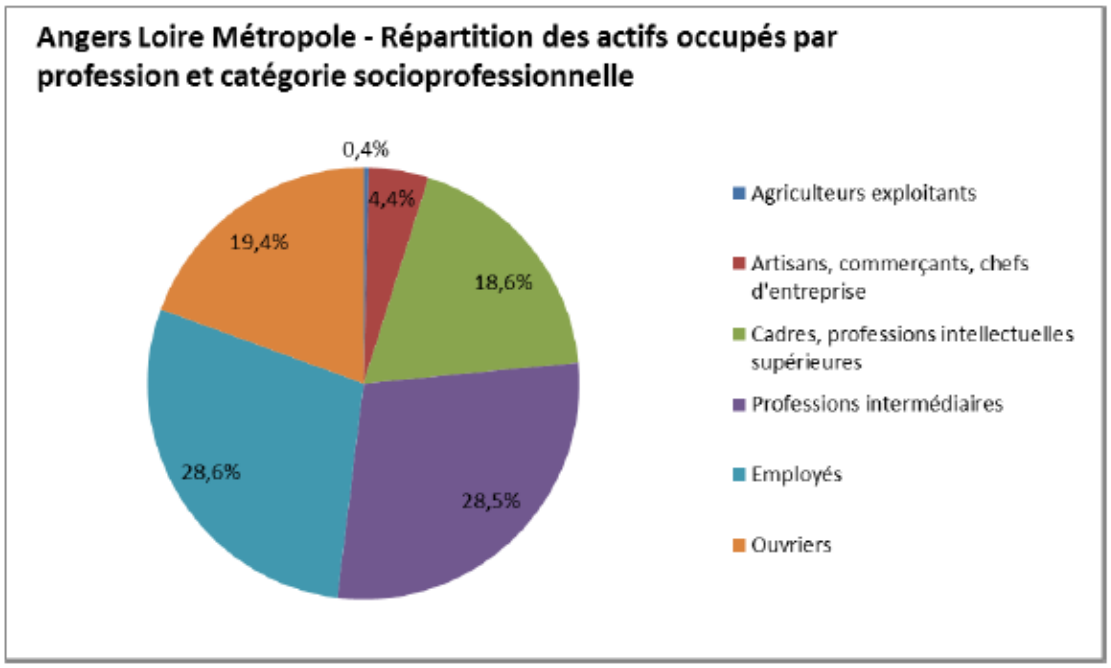

© aura – Source : INSEE, RP 2011 - exploitation complémentaire

Stabilité de l'emploi et augmentation des professions « supérieures »

25% des actifs de l'agglomération n'habitent pas sur le territoire angevin.
43% des actifs d'Angers Loire Métropole travaillent dans leur commune de résidence.

2.1.3 Habitat

On dénombre 123 908 résidences principales sur Angers Loire Métropole en 2011, dont 26% de logements sociaux. On compte presque autant d'appartements (54% des logements) que de maisons (46%) sur l'agglomération.

Le parc de logements existants est relativement ancien voire très ancien (22% avant 1949). L'âge du parc pose la question de l'amélioration thermique de celui-ci : près des 2/3 des logements sont antérieurs aux premières réglementations thermiques.

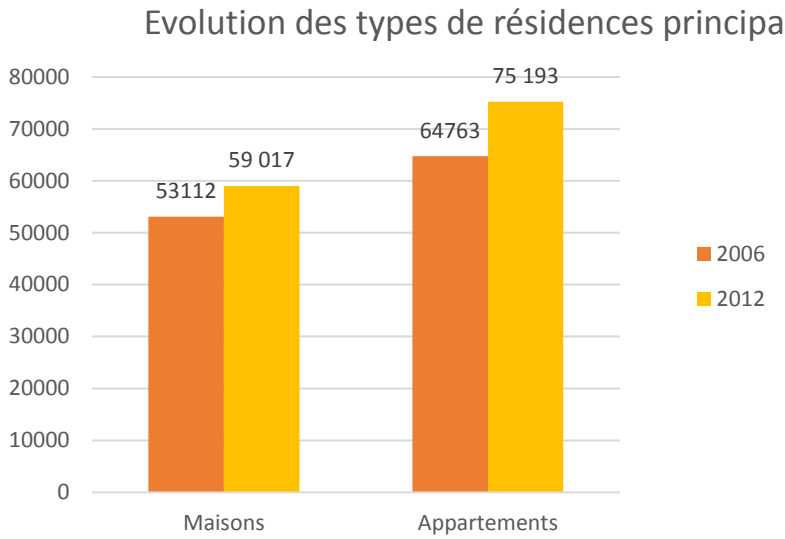

La **part des propriétaires à Angers Loire Métropole (45%)** reste plus faible que dans la région (64%) ou encore le territoire français (58%).
Quant aux locataires, **29% sont des locataires privés et 25% dépendent du parc HLM**.

La part des ménages équipés de 2 voitures et plus est de 32% en 2011. (82% des ménages possèdent au moins une voiture.)

2.1.4 Quelques tendances et éléments de prospectives

On observe d'une manière générale une évolution de la société avec de nouvelles aspirations et des tendances majeures susceptibles d'impacter le territoire d'Angers Loire Métropole :

- Mutation du système productif et nouvelle économie (ESS, nouvelle révolution industrielle, économie collaborative, monnaies alternatives, économie circulaire et frugale, crowdfunding, consomm'acteur, ...)
- Numérisation de la société et hyperconnectivité (place du numérique, smart city, objets connectés, réseaux, ...)
- Recherche de bien-être plutôt que de richesse (soutien aux initiatives en faveur d'un environnement partagé, valorisation des espaces naturels, ...)
- Demande sociale de nature (relations plus directes entre agriculteurs et habitants, producteurs et consommateurs, nouveaux modes d'alimentation, agriculture en ville, ...)

Mais aussi :

- Réchauffement climatique
- Crise économique (monnaie locale, mobilisation originale de l'épargne citoyenne)
- Vieillissement de la population
- Hausse des inégalités (favoriser le vivre ensemble et la mixité)

2.1.5 Conclusions et impacts sur le programme de prévention des déchets

A partir des données socio-économiques, on peut tirer les conclusions suivantes :

- population encore jeune mais vieillissante,
- population étudiante,

- stabilité de l'emploi,
- augmentation des professions intermédiaires et intellectuelles
- habitat vertical important
- desserrement des ménages (42% de personnes seules, 8% de familles monoparentales, 10,5% de familles nombreuses)
- tendances nouvelles émergentes lié aux changements climatiques, à la crise économique ou encore à l'ère du numérique, ...

En matière de prévention des déchets, il sera nécessaire d'adapter le discours à son public :

- public étudiant (difficile à sensibiliser – actions particulières à développer)
- public monoparental ou seul (sensibilisation à l'éco-consommation : adapter la consommation à son foyer, ...)
- public familial (sensibilisation à l'éco-consommation : adapter la consommation à son foyer, favoriser le grand conditionnement, privilégier l'utilisation de produits réutilisables (expérimenter les couches lavables par ex)
- public aisé (sensibilisation à l'éco-consommation : éviter le consommer - jeter)
- public en habitat vertical (actions collectives et individuelles : compostage, éco-consommation,…)
- public en habitat individuel (compostage, broyage, …)
- tout public (lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser la réparation et le réemploi, acheter d'occasion, donner plutôt que jeter, ...)
- faire émerger des actions collectives, collaboratives et de partage, qui ont du sens à l'échelle locale, resserrer les liens sur le territoire avec les richesses du territoire

2.2 Données Déchets d'Angers Loire Métropole

2.2.1 Les chiffres clés 2015 de la Direction Déchets

En 2015, la production globale de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur l'agglomération est de 492 kg /hab (-3,2% par rapport à 2014) répartis entre :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 187 kg/hab (-1,8%)
- Emballages, verre et papier (CS) : 87 kg/hab (+0,5%)
- Déchets des déchèteries : 218 kg/hab (-5,3%)

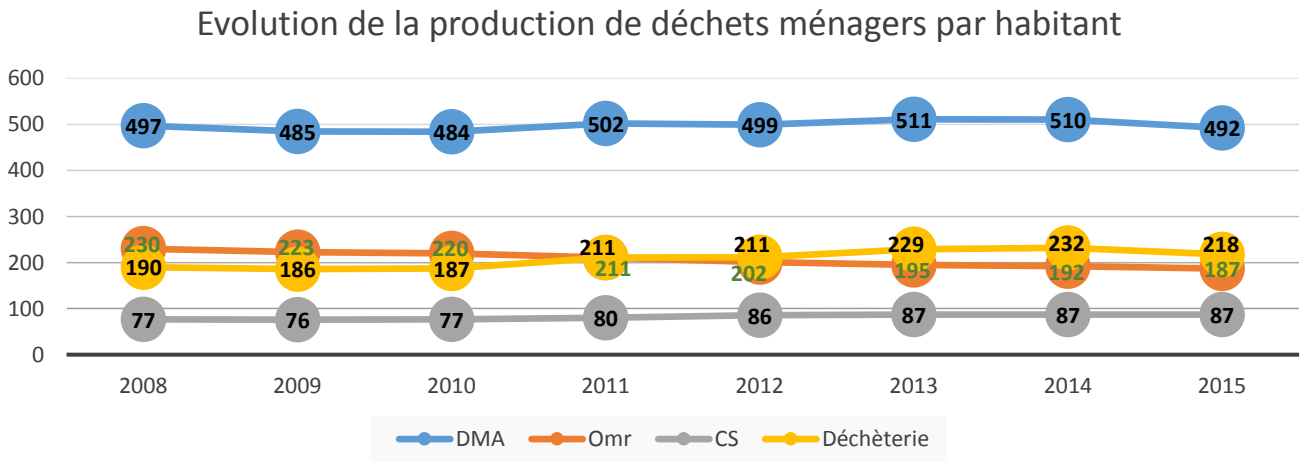

Les gisements les plus importants en déchèterie (tonnage global*) sont :

- Les végétaux : 21 600 tonnes
- Les gravats : 21 900 tonnes
- Le tout-venant : 9 800 tonnes
- Les déchets d'équipement d'ameublement (DEA)** : 4 700 tonnes
- Les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)** : 2 300 tonnes
- Le bois : 2 000 tonnes
- La ferraille : 1 550 tonnes
- Le carton : 1 500 tonnes

*prise en compte de tous les tonnages sans application de la clé de répartition ALM/CCLA pour la déchèterie de la Claie Brunette

**REP existante pour ces déchets

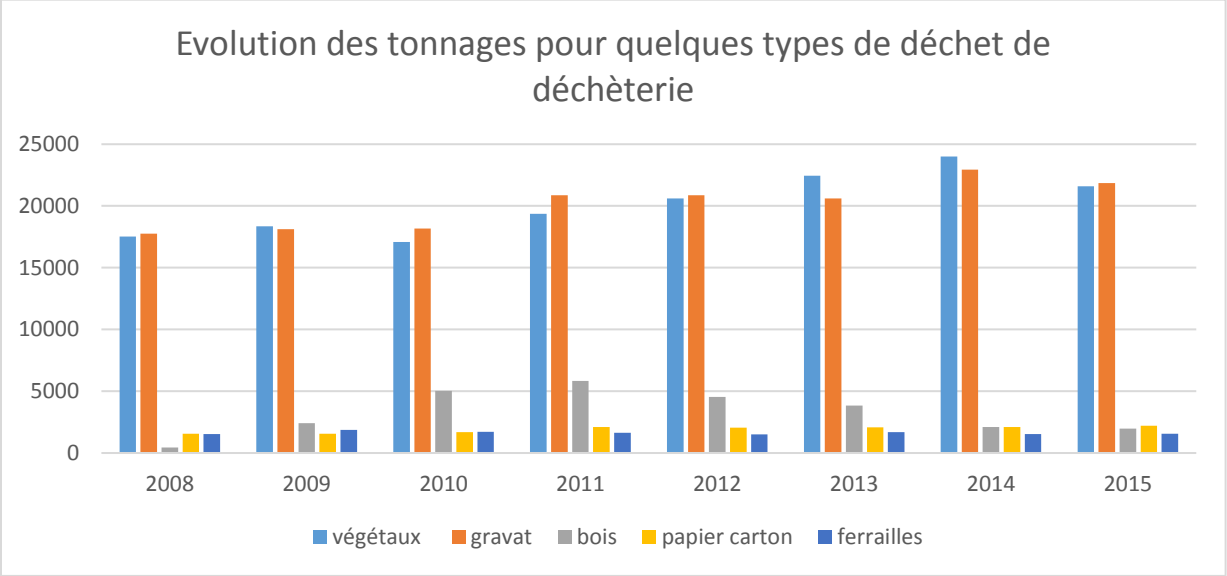

Conclusion :

- Actions à renforcer sur les végétaux (compostage, broyage, éco-jardinage, 0 phyto, ...)
- Action à développer sur le gisement de gravats (expérimentation de concassage, action vis-à-vis des professionnels, ...)
- Action à développer sur les matériaux réutilisables en construction ou réhabilitation (étude sur le réemploi des matériaux de construction et expérimentation, sensibilisation à la déconstruction et à la réutilisation, ...)
- Etude à réaliser sur le réemploi des cartons
- ...

2.2.2 MODECOM 2015

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, une première caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée en 2010. Le programme terminé fin 2014, une seconde caractérisation a été réalisée en 2015 afin de voir les évolutions et identifier les pistes d'amélioration.

Composition des OMR en %

	2007 ***ADEME***	**2010** ***ALM***	**2015** ***ALM***	**Evolution**
Déchets fermentescibles	30,9	19,3	24,5	+
Papiers	10,3	20,5	11,9	-
Cartons	5,7	5,2	6,2	+
Composites	1,7	1,3	1,4	+
Textiles	2,3	1,5	2,1	+
Textiles sanitaires	10,5	4,1	11,7	+
Plastiques	11,4	17,7	15,7	-
Combustibles non classés	2,4	6,2	4,9	-
Verres	5,8	5,6	4,7	-
Métaux	2,9	3,1	3,1	
Incombustibles non classés	2,6	1,3	0,9	-
Indésirables	0,8	0,2	0,2	
Fines	12,7	14,0	12,7	-

total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	

On note une hausse des proportions pour les 5 catégories mentionnées en jaune.

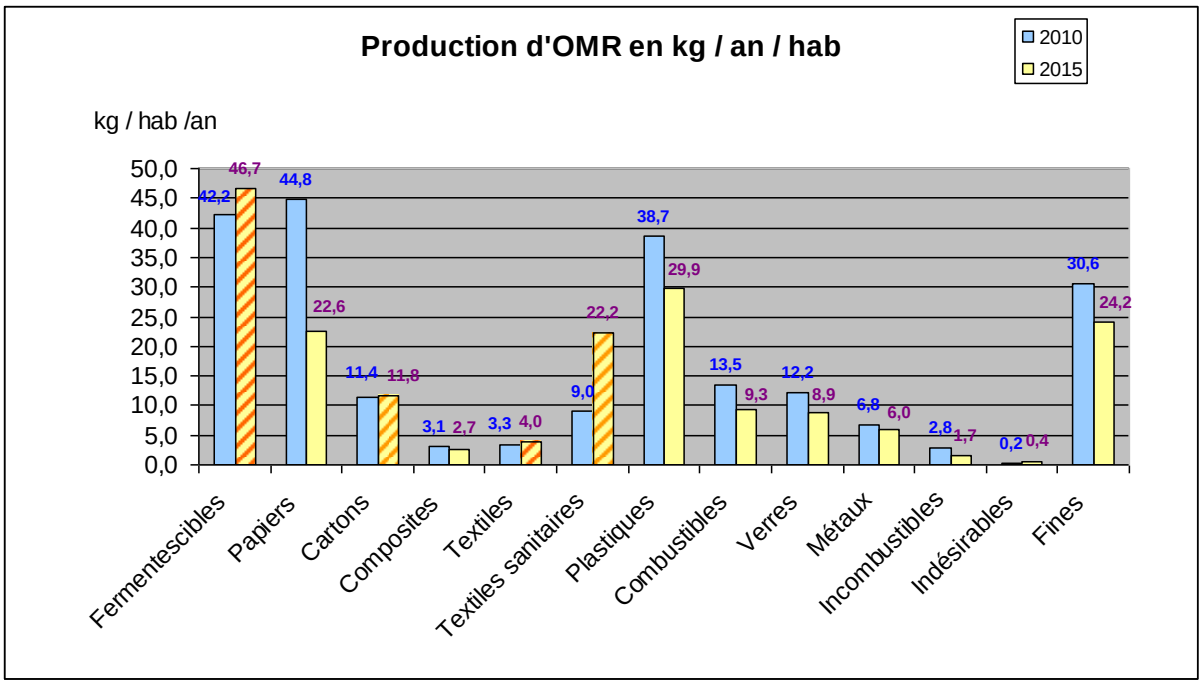

Au regard du ratio/hab, des actions de prévention des déchets peuvent être menées au niveau :

- Des fermentescibles (compostage)
- Des papiers (stop pub, dématérialisation, collecte spécifique)
- Des cartons (réemploi)
- Des textiles (réemploi, recyclage)
- Des textiles sanitaires (compostage pour ce qui l'est, emploi de produits réutilisables)
- Des plastiques (éco-consommation : achat en vrac, sans emballages)

Les fermentescibles :

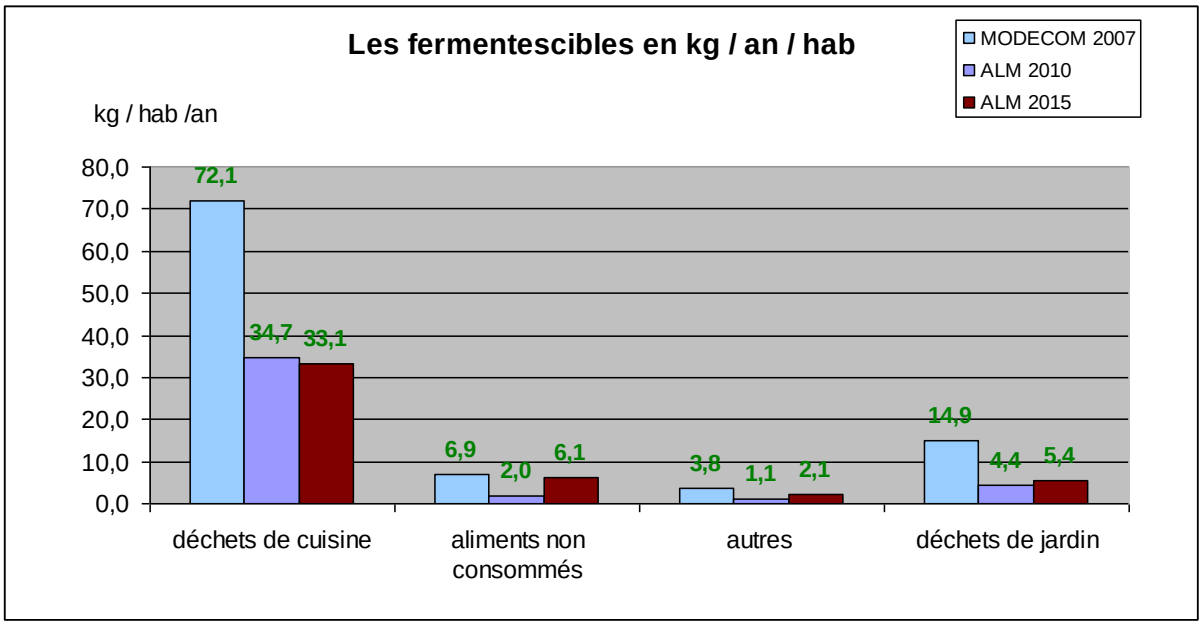

Vis à vis des déchets de cuisine, plusieurs possibilités :

- Compostage
- Incitation au compostage auprès des gros producteurs (établissements scolaires, restaurants collectifs, foyers logements, ...) : application de la réglementation (impact de la loi sur les Biodéchets)

Vis à vis des aliments non consommés, renforcer les animations de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La fraction compostable :

en tonnes

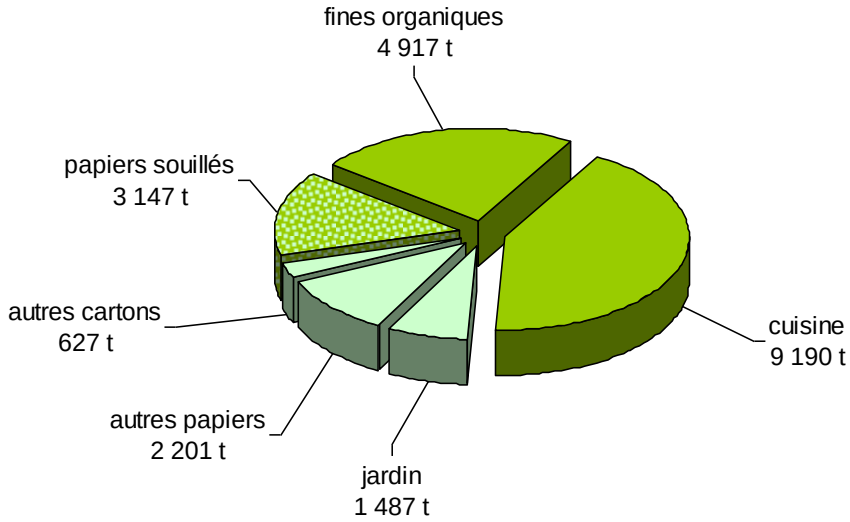

En réduisant d'1/3 les déchets de cuisines, les fines organiques et les papiers souillés présents dans les OMr (17 254 tonnes), cela représenterait ~ 5 800 tonnes de déchets en moins dans les OMr.

Gaspillage alimentaire	Modecom 2007	**2010**	**2015**
Tonnes / an		542	1 697
% des OMR	2,2	0,9	3,2
Kg / an / hab	7,0	**2,0**	**6,1**

Le gaspillage alimentaire a été multiplié par **3** entre 2010 et 2015.

➔ **Poursuivre les actions déjà menées.**

➔ **Renforcer l'information et le programme existant.**

Les papiers :

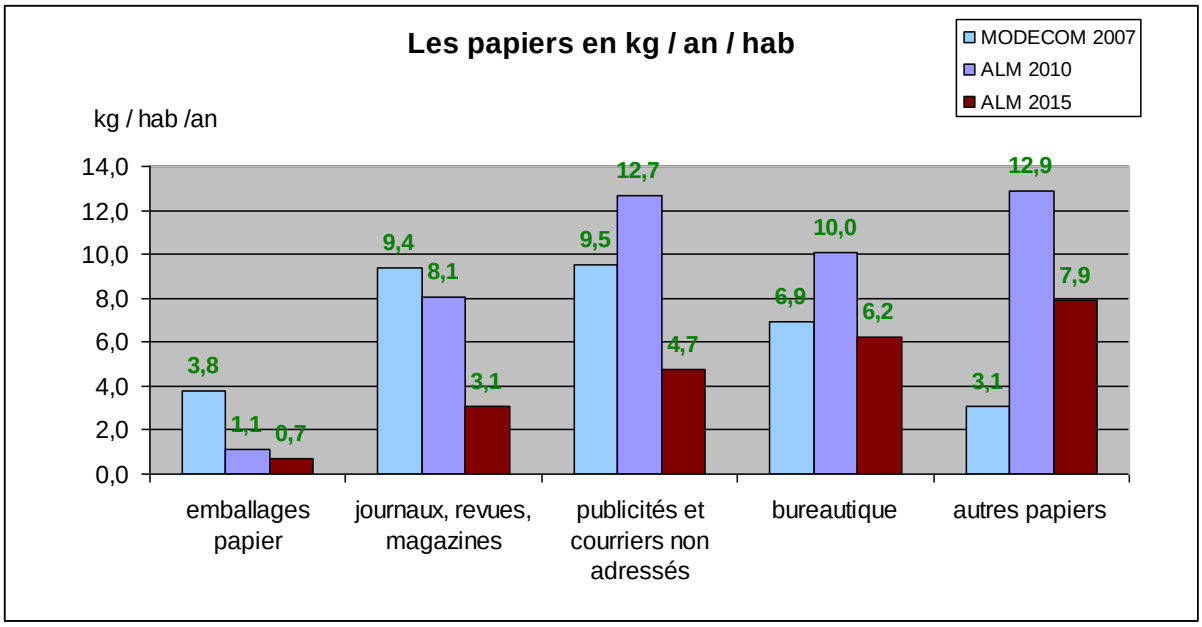

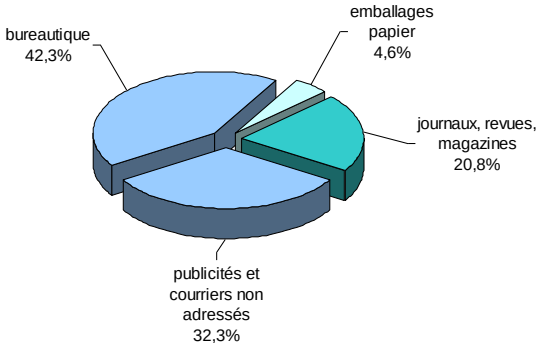

Publicités et courriers non adressés	Modecom 2007	2010	2015
Tonnes /an		3 492	1 313
% des OMR	3,0	5,8	2,5
Kg / an / hab	9,5	**12,7**	**4,7**

➔ **Renforcer le recyclage + distribuer des stop pub**

Papiers bureautiques	Modecom 2007	2010	2015
Tonnes / an		2 770	1 719
% des OMR	2,2	4,6	3,3
Kg / an / hab	6,9	**10,0**	**6,2**

➔ **Informer les gros producteurs + développer une collecte dédiée + dématérialisation**

Les textiles :

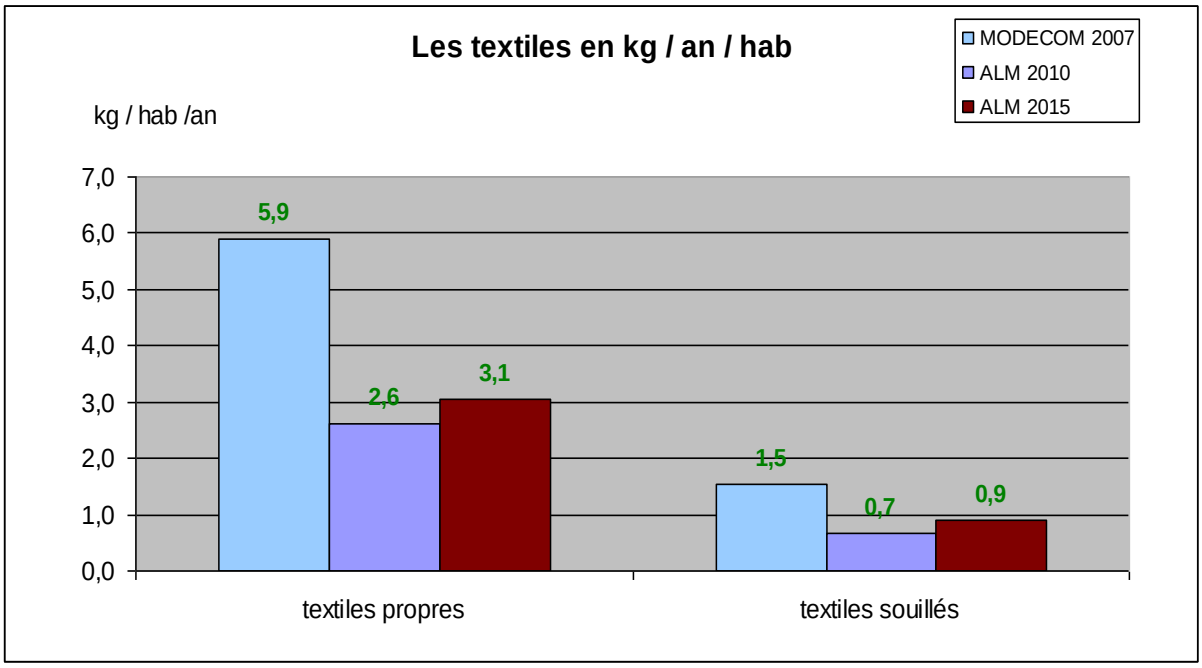

Textiles recyclables	Modecom 2007	2010	2015
Tonnes / an		722	847
% des OMR	2,3	1,2	1,6
Kg / an / hab	5,9	**2,6**	**3,1**

➔ **Renforcer l'information et le programme existant (réemploi, dons, recyclage)**

Les textiles sanitaires :

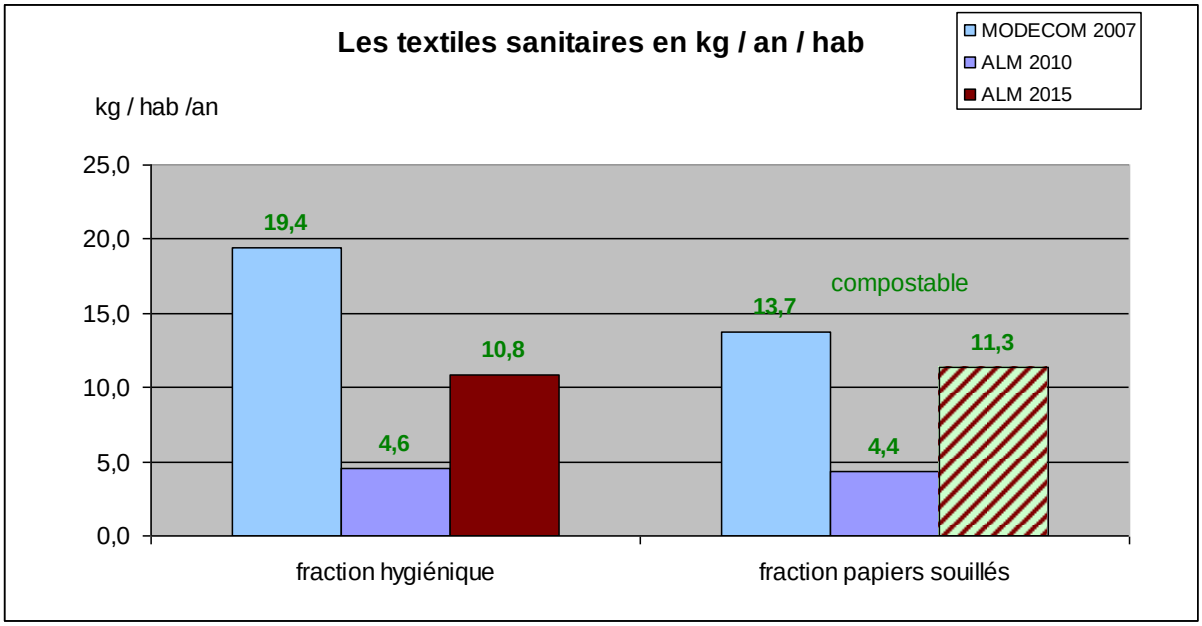

On note une forte augmentation de la fraction hygiénique et de la fraction papiers souillés :

- Actions de sensibilisation à mener sur les produits réutilisables
- Renforcer l'information sur ce qui est compostable

Les plastiques

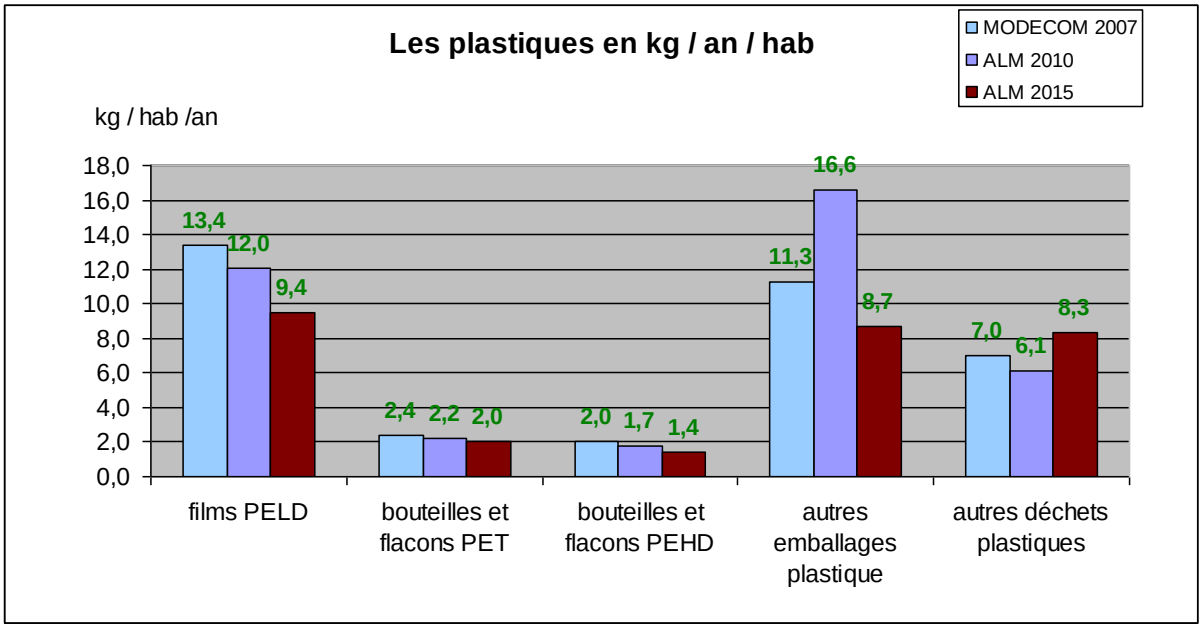

Actions à mener de sensibilisation sur les produits réutilisables, sur le sans emballage et l'achat en vrac.

Les cartons ondulés

Une étude sur le réemploi des cartons pourrait être menée :

- Réemploi par les particuliers pour des déménagements et autres besoins
- Réemploi par les professionnels dans le cadre de l'économie circulaire

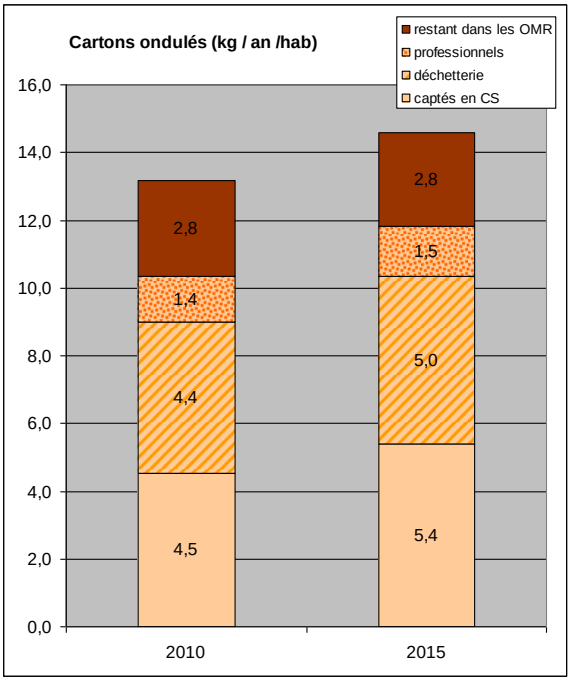

2.3 Enquêtes du Conseil Départemental de Maine et Loire

Dans le cadre de son Plan départemental de réduction des déchets, le Conseil Départemental du Maine et Loire a effectué un sondage lors de la 1ère année de son plan en 2011 puis en dernière année en 2015 pour l'ensemble du territoire. Les données renseignent sur les habitudes et pratiques des habitants en matière de réduction des déchets. Les résultats sont présentés globalement mais aussi plus précisément à l'échelle des collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets.

2.3.1 Evolution des pratiques de réduction des déchets entre 2011 et 2015, à l'échelle d'Angers Loire Métropole

Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets, le Conseil départemental de Maine et Loire a fait réaliser par l'IFOP 2 enquêtes sur la perception de la prévention des déchets en 2011 et 2015 afin de noter les évolutions.

En terme de perception de la production de déchets en 2015, sur le territoire de l'agglomération angevine :

- 98% des personnes interrogées estiment que la société produit trop de déchets (97% au niveau du département),
- 58% considèrent produire trop de déchets au sein de son foyer (55% au niveau du département),
- 72% pensent pouvoir produire moins de déchets (66% au niveau du département).

Réparation / Réemploi

Concernant la réparation et le réemploi, le don ou la revente d'objets non utilisés a considérément augmenté passant de 38% en 2011 à 74% en 2015. Pour la réparation d'objets en panne, ¼ des des personnes interrogées privilégiait la réparation en 2011 contre la ½ en 2015. L'achat de biens d'occasion a lui aussi augmenté (5% en 2011 ; 32% en 2015) ainsi que la location plutôt que l'achat de matériel de bricolage (13% en 2011 ; 36% en 2015).

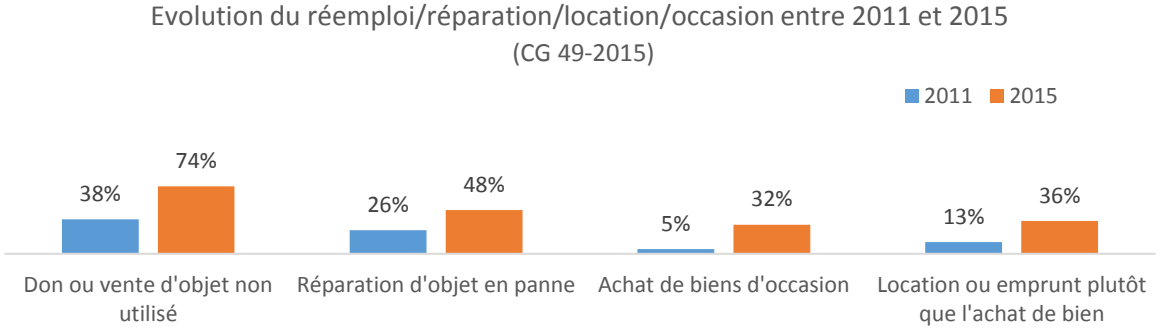

Concernant ces données, les résultats sont globalement meilleurs que pour l'ensemble du département.

Concernant le mobilier et l'électroménager, le bilan est plutôt mitigé : les dépôts en déchèterie et les dons sont à peu près constants voire à la baisse. Les gens ont tendance à conserver chez eux.

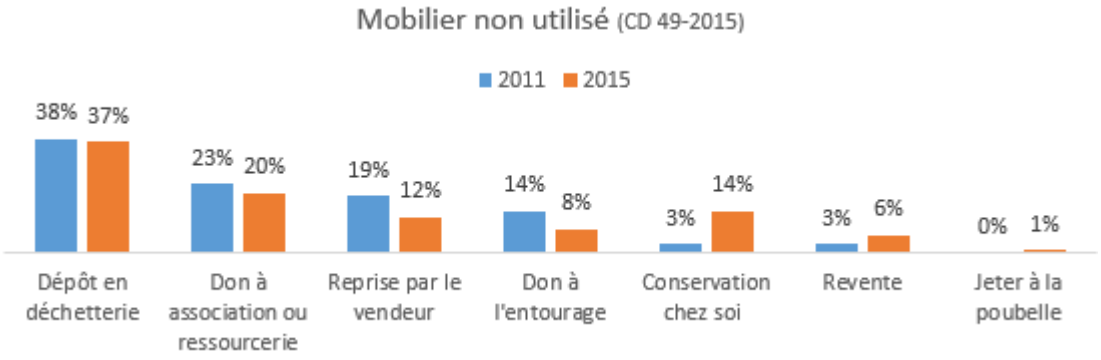

Concernant les vêtements et textiles, les comportements ont peu évolué : les dons aux associations ou ressourceries restent constants (40%/41%), l'apport dans les bornes textiles est en baisse (31% contre 36% en 2011), le don à l'entourage augmente légèrement (15% contre 11% en 2011).

Devenir des vêtements et textiles dont vous ne vous servez plus	ALM 2011	ALM 2015	Evolution	Département 2011	Département 2015
Don à des associations ou à une ressourcerie	40%	41%	+	32%	38%
Apport aux bornes textiles	36%	31%	-	38%	33%
Don à l'entourage / école	11%	15%	+	17%	17%
Transformation en chiffon	2%	4%	+	4%	4%
Vous les conservez	5%	5%	=	2%	4%
Vous les jetez à la poubelle	5%	-	-	4%	3%
Revente (internet, vide grenier,...)	1%	4%	+	3%	1%

Eco-consommation

Concernant l'éco-consommation, les questions n'ont pas été renouvelées entre 2011 et 2015. Cependant sur quelques points, on note une évolution positive :

Question	ALM 2011	ALM 2015	Evolution	Département 2011	Département 2015
Regarder et respecter les doses indiquées sur le produit d'entretien	56%	76%	+	84%	77%
Privilégier l'achat de produits éco-labellisés	15%	34%	+	38%	38%

D'autre part, 39% de la population angevine déclarent acheter souvent ou de temps de temps des objets dans les recycleries / ressourceries.

Produits dangereux

Pour les produits dangereux, on note une évolution plutôt négative de leur devenir. Les apports en déchèterie ont baissé de 13 points en 5 ans alors que leur élimination à la poubelle ou dans l'évier/fossé a tendance à augmenter.

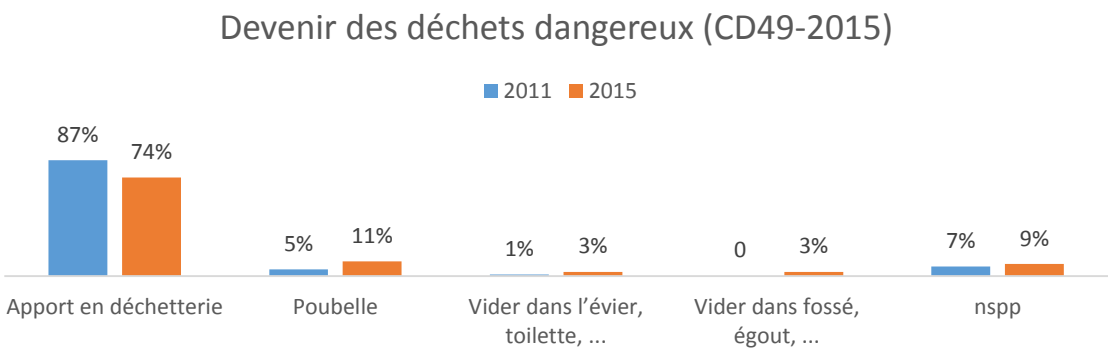

Gestion des déchets verts

Concernant les déchets verts, le mouvement compostage est bien amorcé (44% en 2011 ; 54% en 2015).

En revanche, en 2015, en ce qui concerne les branchages, on note que :

- les apports en déchèterie sont importants (64%)
- le fait de les brûler malgré l'interdiction rassemble 12% des pratiquants
- l'utilisation en paillage n'est que de 2% contre 13% pour la tonte
- 2% des branchages sont évacués avec les ordures ménagères résiduelles.

Pour les tontes, 41% des personnes interrogées les apportent en déchèterie et 38% les compostent.

Enfin, en 2015, 58% des personnes interrogées sur l'agglomération angevine se disent prêtes à broyer leurs branchages au lieu de les apporter à la déchèterie :

- 39% sont prêts à se rendre sur un site de broyage collectif,
- 2% en louant un broyeur,
- 5% en achetant elles-mêmes un broyeur,
- 12% en partageant un broyeur avec ses voisins.

La notion de coût reste un critère primordial dans le passage à l'acte ainsi que la proximité (du lieu de broyage, ...).

2.3.2 Conclusions et impacts sur le programme de prévention des déchets

Des actions restent à mener dans tous les domaines mentionnés ci-dessus.

- Pour la réparation, le développement d'ateliers de co-réparation est un bon moyen de sensibiliser les habitants.
- Pour le réemploi, il est important de communiquer sur les structures qui reprennent les objets en bon état.
- La communication est à refaire pour les produits dangereux en proposant des alternatives.
- Il est nécessaire de poursuivre et intensifier les actions menées sur le broyage des végétaux et sur le compostage.

2.4 Enquête de satisfaction de la Direction Eau Assainissement d'Angers Loire Métropole

La Direction Eau Assainissement réalise une enquête de satisfaction environ tous les 2 ans auprès de ses abonnés. Plusieurs questions concernent notamment la qualité de l'eau potable produite et sa consommation.

2.4.1 Extrait des résultats

- Nette augmentation de la consommation d'eau du robinet en 2016 (**+7,3 points** par rapport à 2014)
- cette augmentation de la consommation d'eau du robinet se fait clairement au détriment de la consommation d'eau en bouteille (23,3% en 2016)
- en 2016, plus de la moitié des habitants d'Angers Loire Métropole déclarent consommer de l'eau du robinet
- 13,3% de ceux qui consomment tout ou en partie de l'eau du robinet utilisent un système de filtration à charbon.

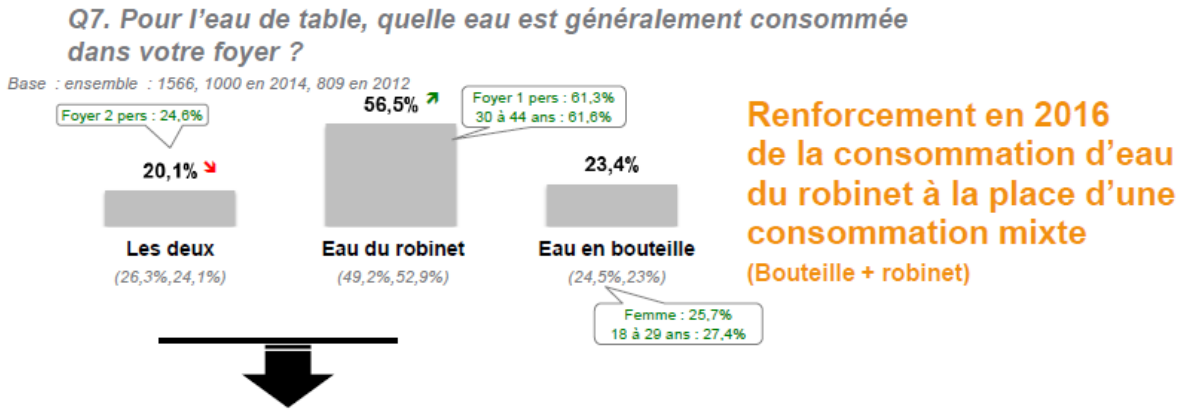

La qualité de l'eau est reconnue par une majorité d'habitants d'Angers Loire Métropole :

- en matière de goût, la satisfaction est constante depuis 2012 (91,6% en 2016 ; 92,2% en 2012)

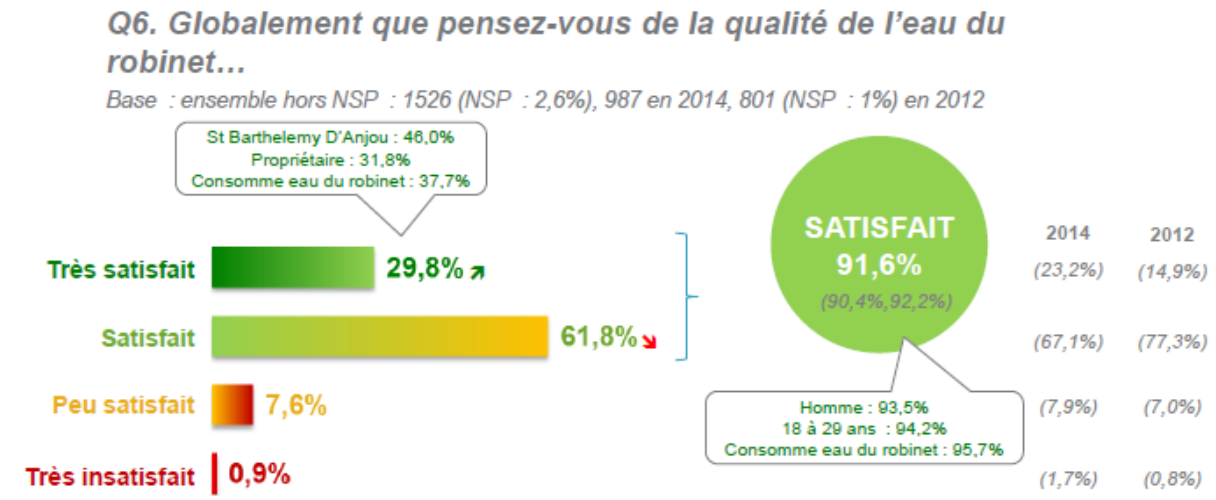

La qualité de l'eau est jugée satisfaisante par une très forte majorité d'habitants d'Angers Loire Métropole. Si la proportion de « satisfait » diminue, c'est au profit de l'excellence (la part des « très satisfait ») ce qui est positif.
La part des habitants « très satisfait » de la qualité de l'eau du robinet est en augmentation constante depuis 2012.

Notons que les habitants de St Barthélémy d'Anjou, les consommateurs d'eau du robinet et les propriétaires sont plus « très satisfaits » que la moyenne. Les jeunes et les hommes, sont quant à eux, plus satisfaits.

- le principal reproche concernant le goût ou l'odeur reste la présence « réelle ou perçue » de chlore/javel/calcaire

- au global, la satisfaction sur la qualité de l'eau augmente légèrement entre 2014 et 2016 (respectivement 90,4 % et 91,6%) mais diminue par rapport à 2012 (92,2%).

2.4.2 Conclusions et impacts sur le programme de prévention des déchets

- sensibiliser les jeunes (18-29 ans) de l'intérêt de la consommation d'eau du robinet
- poursuivre la sensibilisation générale afin d'augmenter le nombre de consommateurs d'eau du robinet

2.5 Enquêtes auprès des restaurateurs et des consommateurs sur le « doggy bag »

2.5.1 Résultats de l'enquête restaurant

Cette enquête s'est déroulée en 2 phases :

- La 1ère à l'occasion de permanences chez les grossistes (METRO, PROMOCASH), d'un mailing et d'appels téléphoniques,
- La 2ème phase sous forme de rendez-vous chez les restaurateurs pour leur présenter directement le projet. Le service chargé du suivi des professionnels a largement été sollicité.

Résultats : 80 restaurants rencontrés / 39 retours de questionnaire

Les restes laissés par vos clients sont-ils en quantité suffisante pour justifier l'utilisation d'une boîte à emporter ? (39 réponses) *Résultat de l'enquête menée par la DRAAF : 53% oui; 47% non)*

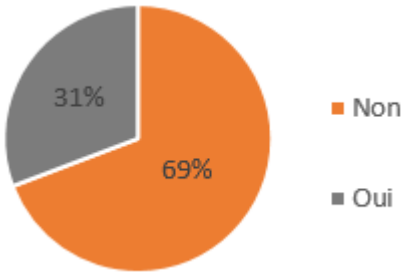

Certains clients demandent-ils à rapporter le reste de leur repas ? (38 réponses)

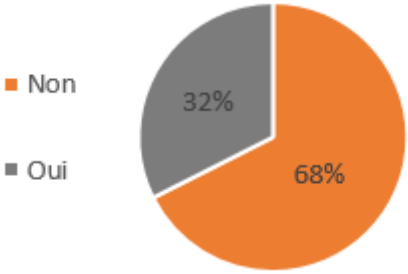

Proposez-vous ou envisagez-vous de proposer une boîte à emporter dans votre restaurant ? (39 réponses) *Résultat de l'enquête menée par la DRAAF : 31% oui; 37% non; pourquoi pas 32%)*

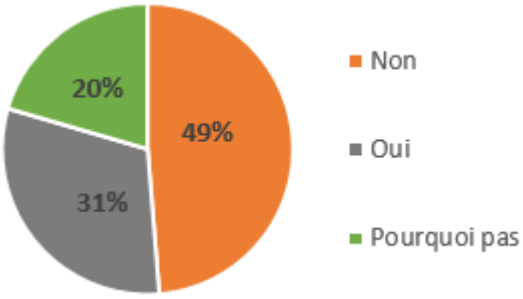

Pour quelles raisons la propose-t-il ? (15 réponses)

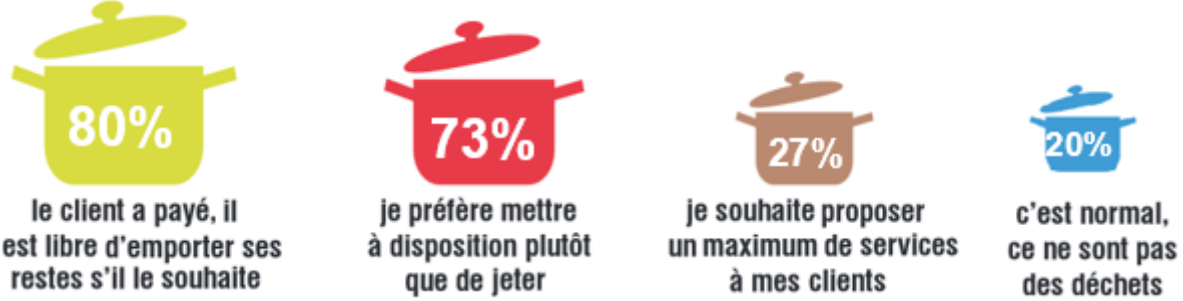

Les différentes catégories de restaurant (31 réponses)

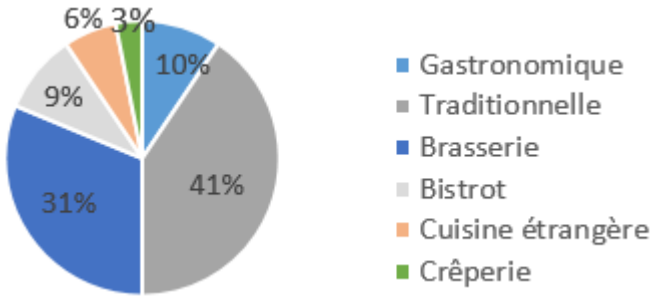

Nombre de couverts par jour (30 réponses)

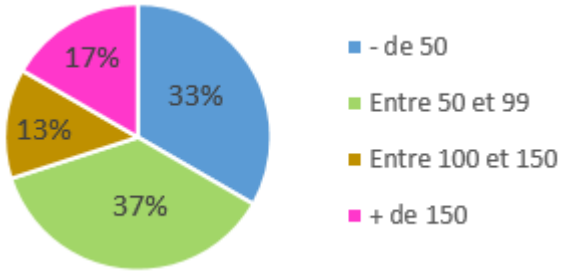

12 restaurants se sont portés volontaires pour soumettre l'enquête à leur clients.

2.5.2 *Présentation des résultats clients*

Pendant 15 jours, une enquête a été mise à disposition des clients des 12 restaurants participants.

Résultats : 581 retours de questionnaires.

30% disent «souvent, ne pas finir leur assiette au restaurant », car :

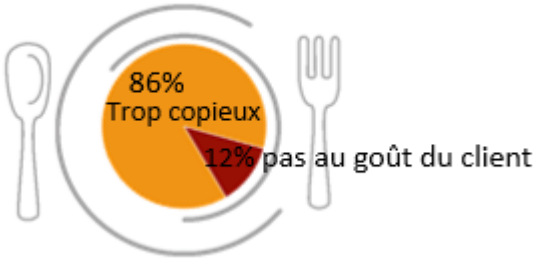

(Résultat DRAAF : 59% ne finissent pas toujours leur assiette ; 92% car plus faim, 8% car pas bon)

Pourquoi ne pas avoir demandé de boîte à emporter ? (471 réponses)

25%
Ne connaît pas

35%
N'ose pas demander

21%
N'y a pas pensé ;
« Cela ne se fait pas »

Pour quelles raisons vouloir une boîte à emporter ? (473 réponses)

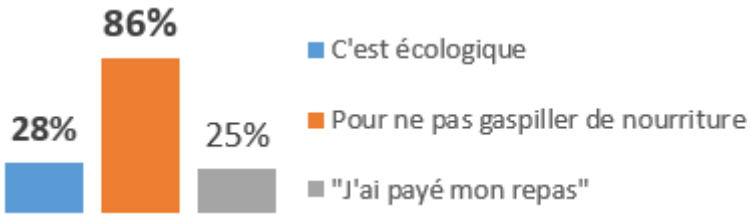

Favorable à cette mise à disposition (558 réponses)

(Résultat DRAAF : 75% oui ; 20% « ça dépend »; 5% non)

Si le client a besoin, va-t-il la demander ? (557 réponses)

2.5.3 *Conclusions et impacts sur le programme de prévention des déchets*

11 restaurants ont finalement adoptés l' « éco box ». Un suivi est assuré pendant 1 an. De nouveaux restaurateurs intéressés par le projet peuvent eux aussi s'inclure dans le dispositif. À l'horizon 2025, tout producteur de biodéchets devra les valoriser.

2.6 Enquête auprès des paysagistes du territoire sur le broyage des végétaux

2.6.1 *Résultats de l'enquête*

Sur 22 paysagistes questionnés sur le territoire, la moitié a répondu au questionnaire.

1 paysagiste sur 2 déclare broyer les branchages de ces clients. Une partie continue à les brûler.

1 client sur 2, demande à ce que les déchets de taille soient broyés.

8 paysagistes sur 10 recommandent le broyage et 1 sur 2 est équipé d'un broyeur.

¼ pensent que les habitants sont peu ou pas informés sur le broyage.

2.6.2 Conclusions et impacts sur le programme de prévention des déchets

Les paysagistes peuvent être un levier pour la réduction des végétaux.

Le dépôt en déchèterie est facturé au client => inciter les clients à préférer le broyage en augmentant le tarif du dépôt en déchèterie (développer l'activité broyage des professionnels).

2.7 Données ADEME sur les ratios

Les gestes de réduction des déchets ont un impact non négligeable sur le poids de nos déchets ménagers (chiffres ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) :

- Limiter les emballages : réduction de 26 kg/hab/an
- Apposer un stop pub sur sa boite aux lettres : réduction de 13 kg/hab/an
- Composter ses déchets : réduction de 60kg/hab/an
- Limiter les impressions papier : réduction de 6 kg/hab/an
- Vendre ou donner les objets en bon état : réduction de 13kg/hab/an

Le gaspillage alimentaire représente 29kg/hab/an (restes, fruits et légumes abimés et non consommés, ...) dont 7 kg/hab/an de produits alimentaires non consommés encore emballés.

Chaque habitant jette en moyenne par an entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, ...).

2.8 Données acteurs et relais potentiels

Afin de mettre en place le nouveau programme de prévention des déchets, Angers Loire Métropole doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs et relais locaux présents sur son territoire, dans tous les domaines d'activités.

- Collectivités et organismes institutionnels :
    - 30 communes membres et leurs services (CCAS Ville d'Angers, ...),
    - Conseil Départemental 49,
    - Conseil Régional Pays de la Loire,
    - Délégation régionale Ademe,
    - services internes à Angers Loire Métropole,
    - instances de démocratie participative,
    - maisons de quartiers,
    - …

- Tissu associatif
    - associations de protection de l'environnement
    - associations de consommateurs
    - associations de jardinage
    - associations économiques / commerce
    - associations d'insertion
    - associations caritatives
    - associations d'aide sociale
    - associations de quartier, maisons de quartier
    - associations de loisirs
    - associations sportives
    - …

- Tissu économique
    - Chambres consulaires,
    - Confédérations,
    - Artisans – commerçants, entreprises diverses,
    - Entreprises d'insertion, ESS,
    - Grande distribution et commerces de proximité alimentaire
    - Grande distribution loisirs (bricolage, jardinage, sport,…)
    - Associations de commerçants
    - Toutes entreprises en lien avec le réemploi, la réparation, l'achat d'occasion, le don, …
    - …

- Acteurs du logement
    - syndics et bailleurs sociaux

- Milieu social
    - Organismes publics (CAF, DDSS)
    - centres sociaux
    - associations d'entraide sociale
    - PMI
    - RAM
    - …

- Milieu éducatif et enseignement

- écoles maternelles et primaires
- collèges, lycées
- universités
- juniors entreprises
- centres de loisirs
- espace jeunesse
- point info jeunesse
- associations de parents d'élèves
- …

(Voir fichier Excel + invités au comité de suivi prévention des déchets)

2.9 Données liées aux programmes de prévention déjà initiés (2005-2008 et 2009-2014)

Angers Loire Métropole s'est engagée dans un programme de prévention des déchets dès 2005 en vue de maîtriser les tonnages de déchets produits sur le territoire et de limiter les coûts de collecte et de traitement.

Angers Loire Métropole a développé des actions de réduction des déchets sur 5 thématiques :

- Compostage et jardinage au naturel
- Eco-consommation
- Réparation / réemploi
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Produits dangereux et leurs alternatives

Quelques résultats depuis 2005 :

- 12 900 foyers équipés d'un composteur individuel
- 6 800 foyers équipés de composteurs partagés sur les espaces verts de leur résidence (130 sites de compostage collectif en pied d'immeuble)
- Près de 200 guides composteurs bénévoles formés pour gérer les composteurs partagés
- 330 foyers équipés d'un lombricomposteur
- 4 établissements de restauration collective équipés d'un composteur à titre expérimental
- Plus d'une trentaine de foyers ayant testé un dispositif de broyage des végétaux
- 75 animations réalisées pour sensibiliser à l'éco-jardinage, au broyage des végétaux et à l'utilisation du broyat dans les jardins
- Prêt de gobelets réutilisables pour les manifestations : l'équivalent de 50 000 gobelets utilisés
- 20 000 bouteilles et 15 000 gourdes remises pour sensibiliser à la consommation d'eau du robinet
- 5 000 couches lavables utilisées dans 5 structures d'accueil de la petite enfance, soit 1 tonne de déchets évités
- Près de 1 000 tonnes d'objets prélevés en déchèterie pour un réemploi
- des milliers d'animations pour sensibiliser sur tous les thèmes de la prévention des déchets (en milieu scolaire, en galerie marchande, sur les marchés, lors d'événementiels, ...)
- en 2015, lancement de repair café (atelier de co-réparation) avec les maisons de quartiers d'Angers, apport d'un soutien financier à la location de broyeurs à végétaux auprès des particuliers et étude de faisabilité sur le doggy bag (projet éco-box)

Les actions de prévention des déchets, en complément des actions menées par le service collecte (réduction des fréquences de collecte, conseils aux professionnels sur la gestion de leurs déchets, ...) et le service des déchèteries ont contribué à atteindre les objectifs fixés par l'ADEME dans le cadre d'un

contrat de performance : entre 2008 et 2014, Angers Loire Métropole **a diminué de 9% sa production d'ordures ménagères et assimilées** (ordures ménagères résiduelles + tri des emballages) en atteignant 279 kg/hab fin 2014 (l'objectif initial étant de -7% en 5 ans soit 285 kg/hab). Cela a permis d'obtenir une aide financière de **288 403 euros par an pendant 5 ans, soit au total plus d'1,4 M€.**

2.10 Données actions connexes

2.10.1 Agenda 21 et Plan Climat

La communauté urbaine Angers Loire Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable qui se traduit par :

- *Le Plan Climat Energie Territorial :*

Depuis plus d'une décennie, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se mobilisent sur les problématiques liées au changement climatique, particulièrement mis sur le devant de la scène par la tenue à Paris de la 21e Conférence des Parties (COP 21).

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé par la Communauté urbaine le 13 octobre 2011 avait retenu un plan d'actions pour la période 2011-2014, qui comprenait 41 fiches-actions. Étaient impliqués les directions internes de la collectivité mais aussi, et plus largement, les communes membres, les acteurs et les partenaires du territoire.

L'évaluation de ce premier plan d'actions a été lancée en 2015. Elle a mobilisé la plupart des directions de la Ville d'Angers et de la Communauté urbaine. Elle a mis en évidence l'engagement de tous les acteurs à s'investir résolument dans une démarche en faveur du climat. Les initiatives ont été nombreuses, dans tous les domaines.

L'analyse détaillée de chaque action du PCET 2011-2014 proposée dans le rapport d'évaluation doit permettre de dégager les forces et les faiblesses, et de préparer l'élaboration d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Comme le préconise la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il existe un réel intérêt à aborder celui-ci, avec une approche territoriale renvoyant au Pôle Métropolitain, qui est porteur du Schéma de Cohérence Territoriale. Ce projet devrait être lancé en 2017.

- *L'agenda 21 Biodiversité*

Après le lancement de son élaboration en novembre 2012, **l'Agenda 21 Biodiversité** a été adopté par les élus d'Angers Loire Métropole en janvier 2014. Ce plan d'actions est destiné à préserver la nature et tous les bénéfices qu'elle procure à l'Homme.
Grands parcs naturels, jardins botaniques, espaces verts de proximité, les Basses vallées angevines, le territoire est riche d'authentiques refuges de biodiversité. Angers Loire Métropole et les communes de l'agglomération s'engagent à la préserver à travers des actions comme :

- l'utilisation des solutions alternatives curatives (désherbage à l'eau chaude, mécanique ou manuel) et préventives (lâchers d'insectes, pièges à phéromones…)
- la mise en place de la gestion différenciée des espaces
- la pose de nichoirs

- l'organisation de manifestations telles que le Festival du film nature et environnement à Mûrs-Erigné, les journées de l'environnement à Cantenay-Epinard, la Fête de la Nature...
- l'aménagement de l'éco-quartier du Val à Montreuil-Juigné
- 98% des parcs communautaires entretenus sans pesticides

Des actions comme celles-ci participent également au programme de prévention des déchets au travers de l'axe « sensibilisation sur les alternatives aux produits dangereux » et de l'axe « sensibilisation au compostage et à l'éco-jardinage » développés dans la partie 4 de ce document.

2.10.2 SCOT du Pôle métropolitain Loire Angers

Le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers a été **approuvé le 21 novembre 2011** et est exécutoire depuis février 2012. Il pose les orientations d'aménagement et de développement pour l'avenir de 68 communes et de plus de 315 000 habitants.

Le SCOT se compose de trois documents :
- Le rapport de présentation comporte un diagnostic, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale du territoire.
- Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements et de stationnement.
- Le Document d'orientations générales (DOG) décrit les moyens d'atteindre ces objectifs.

La prévention des déchets figure dans ces documents :
- dans le PADD via le volet « préserver et valoriser les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères – veiller à l'utilisation économe des ressources ».
- dans le DOG via le volet « préserver les ressources et maîtriser les nuisances ».

La réduction des déchets à la source et la meilleure valorisation des déchets font partie des objectifs du SCOT.

Le SCOT a été élaboré à l'époque en amont des lois Grenelle 2 (2010) et ALUR (2014). Ces deux lois étant venues compléter le contenu des SCoT, le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers **devra être révisé avant le 1er janvier 2017** afin d'être rendu conforme avec ces lois.

2.10.3 Projet de territoire 2016-2030

En 2016 a été adopté en Conseil Communautaire un nouveau projet de territoire. Celui-ci décline de nouveaux enjeux et de nouvelles ambitions pour le territoire sur la période 2016-2030.

5 enjeux majeurs résultent de la phase de diagnostic partagé :
- Renforcement de la dynamique économique et développement d'activités
- Appropriation, préservation et valorisation des richesses naturelles et bâties du territoire, ainsi que du patrimoine commun
- Equilibre des services apportés aux habitants sur le territoire
- Vivre-ensemble et avec les autres, dont chacun doit être acteur
- Identité, notoriété, ouverture et attractivité du territoire angevin

Pour se faire, 5 ambitions doivent permettre de répondre aux 5 enjeux précédents :

- Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre
- Valoriser le cadre de vie exceptionnel du territoire angevin
- Repenser les formes d'accès à l'habitat, aux services et aux équipements
- Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social
- Renforcer l'attractivité du territoire angevin

Le programme de prévention des déchets répond à un certain nombre de ces ambitions à la fois sur les plans économique, social et environnemental.

Ex : le compostage et le jardinage partagé en pied d'immeuble facilite le vivre ensemble, le lien social, le développement d'un cadre de vie agréable sur les espaces verts de la résidence, l'activité économique au lancement des projets, ...

2.11 Synthèse du diagnostic

Au regard du diagnostic mené sur le territoire (Modecom, étude AURA, enquêtes, ...), plusieurs pistes d'actions sont mises en évidence :

- actions sur les fermentescibles par le biais du compostage, du broyage, de l'incitation à la valorisation matière auprès des particuliers comme les professionnels
- actions sur les papiers au travers du stop pub, de la dématérialisation, de l'incitation à la valorisation matière
- actions sur les cartons : des actions de réemploi par exemple sont à imaginer
- actions sur les textiles par le biais du réemploi et du recyclage
- actions sur les textiles sanitaires au travers du compostage pour ce qui est compostable ou via l'emploi de produits réutilisables
- actions sur les emballages plastiques via une sensibilisation à l'éco-consommation et la mise en avant de l'achat en vrac
- actions sur les aliments non consommés et jetés en luttant contre le gaspillage alimentaire
- actions sur les gravats et matériaux réutilisables en technique routière ou dans la construction
- poursuite des actions de sensibilisation au réemploi et à la réparation
- actions sur les produits dangereux en sensibilisant à la nocivité, à l'importance d'apporter les résidus à la déchèterie et à l'importance de privilégier les alternatives aux produits dangereux
- poursuite de la promotion de l'eau du robinet, notamment auprès des 18-29 ans

Pour ce faire, il sera nécessaire de :

- favoriser la communication et des campagnes de sensibilisation auprès du grand public,
- favoriser les partenariats,
- profiter du tissu associatif important sur le territoire,
- profiter des forces et des atouts du territoire : sensibilité au développement durable, cadre de vie, ...
- faire émerger des actions collectives, collaboratives et de partage, qui ont du sens à l'échelle locale, resserrer les liens sur le territoire avec les richesses du territoire.

Tous les publics sont concernés mais le discours sera à adapter selon les âges, les cibles, le type d'habitat :

- étudiant
- familles
- personne seule
- habitat vertical

- habitat pavillonnaire
- actifs
- retraités
- ville-centre
- communes résidentielles
- ...

Les actions seront à mener en cohérence avec l'évolution de la société pour laquelle on note (selon l'AURA) :

- Une mutation du système productif et de l'économie,
- Une numérisation et une hyperconnectivité,
- Une recherche de bien-être,
- Une demande sociale de nature.

3. Objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2016-2020

Le Ministère de l'Environnement a fixé de nouveaux objectifs pour 2020 dans le cadre du plan national de prévention des déchets, objectifs repris par la Loi sur la Transition Energétique, avec notamment la **diminution de 10% des déchets ménagers et assimilés DMA** (ordures ménagères résiduelles + tri des emballages + déchets des déchèteries). Pour Angers Loire Métropole, cet objectif se traduit de la façon suivante :

- Fin 2020 : atteindre un ratio de **436 kg/hab** (contre 510 kg/hab en 2014),
- Fin 2020 : **diminuer de 20 000 tonnes** la quantité de DMA en 6 ans (2015-2020), soit l'obtention de 120 000 tonnes annuelles de DMA en 2020 (contre 140 000 tonnes annuelles en 2014),
- Selon les projets (études, projets ambitieux impulsant le changement de comportement, ...), Angers Loire Métropole pourrait bénéficier d'aides financières de l'ADEME.

Afin d'y parvenir, Angers Loire Métropole doit se montrer ambitieuse et innovante dans ses actions. Elle doit impulser auprès des Angevins, ces prochaines années, l'envie d'atteindre le « zéro déchet » et accompagner pour faciliter le passage à l'acte.

4. Actions du PLPDMA 2016-2020

Afin d'atteindre les nouveaux objectifs, plusieurs actions sont à poursuivre ou à engager sur les thèmes suivants :

- Sensibilisation à l'éco-consommation
- Promotion du compostage et de l'éco-jardinage
- Réduction des biodéchets
- Promotion de la réparation et du réemploi
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation sur les alternatives aux produits dangereux
- Réduction des déchets des professionnels

4.1. Sensibilisation à l'éco-consommation

- *Promotion de l'eau du robinet*

Les objectifs de l'action sont de poursuivre les opérations de sensibilisation déjà menées afin de :

- Faire évoluer à la hausse le % d'habitants buvant l'eau du robinet.
- Informer de la bonne qualité de l'eau du robinet sur le territoire angevin.
- Sensibiliser sur l'impact environnemental des bouteilles en plastique lors de la consommation d'eau embouteillée.

- *Privilégier l'achat de produits peu générateurs de déchets*

L'objectif de l'action est de modifier les comportements d'achat en orientant vers les produits peu emballés (achat en vrac, grand conditionnement, éco-recharge,…), peu générateurs de déchets (produits réutilisables : couches lavables, ...) tout en assurant une cohérence avec la typologie du foyer. Les actions déjà engagées sur la période 2009-2014 seront poursuivies (chariots comparatifs, ...).

D'autre part, il sera nécessaire de remettre l'accent sur la vente de produits en vrac. Pour cela, une enquête auprès des magasins et un recensement des magasins proposant la vente en vrac sera à réaliser avec ensuite une mise en ligne sur le site internet / pages déchets. Les magasins acceptant les contenants des particuliers seront également mis en avant. Un partenariat sera à développer.

Avec la suppression des sacs jetables et dans l'optique du zéro déchet, il sera important de sensibiliser l'usager à faire ses courses avec un kit de courses « zéro déchet » : sacs en tissus, contenants réutilisables, ... Des ateliers pour créer soi-même ses sacs pourraient être proposés.

L'objectif à terme est de mettre en avant le zéro déchet dans l'achat et la consommation de produits du quotidien.

Concernant les couches lavables, une première expérimentation avait été menée quelques années auparavant. Un partenariat avec les maisons de quartiers, les centres sociaux communaux, ... et l'association Unitio pourrait être réinitialisé et permettre la réalisation d'animations et de sensibilisation autour de la couche lavable. Plusieurs familles angevines sont en demande d'information voire d'accompagnement.

- *Manifestations éco-responsables*

L'objectif est de poursuivre et même de renforcer le prêt de gobelets lors d'événementiels organisés par les associations, entreprises, collectivités ou directions de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS. En 2016, le prêt de gobelets est ouvert au grand public. Un stock de 15 000 gobelets est actuellement disponible auprès de l'ADAPEI 49, prestataire pour gérer les stocks et le lavage des gobelets.

L'information doit être intensifiée (journal Métropole, site internet, infos dans les communes, réseaux sociaux...). Un rapprochement devra également être fait auprès de la Direction de l'action territoriale de la ville d'Angers afin de mentionner le service de prêt de gobelets dans la fiche de recensement des besoins (fiche type).

D'autre part, un guide à l'attention des associations et organisateurs d'événements pourrait être conçu afin de promouvoir et aider à la réalisation de manifestations/ événementiels « zéro déchet ».

En partenariat avec la direction des parcs et jardins communautaires, une sensibilisation aux pique-niques « zéro déchet » pourrait être réalisée auprès du grand public (affichage, communication, ...).

- *Réduction de la consommation de papier*

La loi sur la Transition Energétique demande aux collectivités territoriales de diminuer de 30% leur consommation de papier bureautique avant 2020. De nombreuses mesures pourront être développées en partenariat avec la DSIC sur des projets de dématérialisation par exemple (direction des Finances : dématérialisation des factures et recettes ; DRH : formulaires d'absence, ...).

Pour les particuliers, la promotion de l'autocollant Stop Pub à apposer sur la boite aux lettres est à envisager. Le dernier MODECOM réalisé fin 2015 démontre la présence en quantité importante de publicités et courriers non adressés dans les ordures ménagères : en 2015, le tonnage est estimé à 1 313 tonnes. Les stop pub pourront être diffusés par le biais des mairies et des bailleurs (la Soclova est notamment volontaire pour les diffuser dans ses agences de proximité). 10 000 foyers supplémentaires équipés permettraient une diminution de plus de 900 tonnes cumulées.

En complément des actions de prévention, des actions seront à mener auprès des entreprises afin de retirer les papiers de la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères (cf volet 5.1. Actions vers les entreprises).

4.2. Promotion du compostage et de l'éco-jardinage

- *Promotion du compostage individuel*

Dans un 1er temps, l'objectif est de distribuer 3 000 composteurs individuels sur 6 ans, soit 500 composteurs par an. Cela permettrait **l'évitement de 2 100 tonnes cumulées** à la fin des 6 années.

En parallèle, des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte pourront être développées afin d'informer des bénéfices du compostage et de l'éco-jardinage et d'engager le passage à l'acte. Par exemple : sensibiliser 30 000 foyers sur 6 ans (soit 5 000 par an) et « convertir » 1/3 des foyers, soit 10 000 foyers sur 6 ans. **Cela permettrait l'évitement de 2 333 tonnes cumulées**.

Des opérations de compostage partagé dans les nouvelles zones pavillonnaires pourraient être expérimentées en partenariat avec les communes volontaires de la communauté urbaine.

- *Promotion du broyage des déchets végétaux*

Les végétaux représentent un tiers du gisement apporté en déchèterie, alors qu'il s'agit d'une ressource indispensable pour la bonne santé et la fertilité des sols. Pourquoi s'en débarrasser en déchèterie et acheter des engrais, du compost, du broyat dans le commerce alors que l'habitant a déjà tout dans son jardin ?

L'objectif est donc d'inciter les foyers à broyer leurs végétaux et à les utiliser sur place par plusieurs biais :

- Lors de démonstrations en déchèterie : 2 fois par an, des démonstrations de broyage de végétaux (broyeurs électriques et/ou thermiques) sont organisées. Un prestataire explique l'intérêt du broyage et l'utilisation du broyat comme ressource pour le jardin. Les usagers peuvent repartir avec du broyat,
- Lors d'événements de sensibilisation au broyage des végétaux dans les communes (ex : Ecuillé le 30/04/16) :

  L'idée est qu'Angers Loire Métropole apporte son soutien financier (sous forme de forfait) aux communes qui louent un broyeur à végétaux pour gérer les végétaux de leurs espaces verts. En contre-partie, la commune s'engage à organiser un événement de sensibilisation au broyage des végétaux et incite les particuliers à venir broyer leurs végétaux lors de cet événement grand public. Angers Loire Métropole accompagnera via un prestataire pour la sensibilisation. A cette occasion, des composteurs pourront aussi être remis aux particuliers. Par exemple : réaliser 20 ateliers par an (15 foyers par atelier, soit 1 800 foyers concernés sur 6 ans) permettrait **l'évitement de 216 tonnes cumulées sur 6 ans**

- L'accord aux particuliers d'une aide financière de 15 euros par an sur la location d'un broyeur chez des loueurs conventionnés. Par exemple : 1 000 aides accordées par an, soit 6 000 aides sur 6 ans permettraient **l'évitement de 720 tonnes cumulées.**

D'autre part, des bourses au broyat pourraient être développées : certains particuliers ou communes sont à la recherche de broyat alors que d'autres ont un surplus.

Des actions de sensibilisation devront accompagner ces opérations.

Dans le cadre d'une opération témoin zéro déchet, Angers Loire Métropole via des prestataires ou services internes pourraient accompagnés les foyers en :

- Organisant des ateliers thématiques avec la maison de l'environnement (jardin bio) : 0 phyto, compostage, paillage, ...
- En mettant en ligne sur le site internet d'Angers Loire Métropole des vidéos de témoignage.

- *Promotion du compostage partagé en pied d'immeuble*

L'objectif est de mettre en place 180 nouveaux sites de compostage partagé, soit 30 sites chaque année. Cela permettra l'évitement de **756 tonnes cumulées sur 6 ans**.

Chaque résidence est accompagnée au démarrage dans la démarche, les guides composteur sont formés au compostage et tous les fondamentaux leurs sont inculqués de manière à ce que le site soit pérennisé dans le temps. 3 modules de formation sont proposés aux guides composteur dont le dernier qui permet de valider leurs acquis et de les récompenser de leur investissement. Plusieurs temps d'échanges et de rencontres sont organisés dans l'année afin de maintenir une dynamique, favoriser les échanges, le partage de retours d'expérience entre les guides composteur. Un temps fort annuel est également organisé avec les élus, les bailleurs et les guides composteur pour mettre en avant les expériences et trouver des solutions d'amélioration pour impliquer encore plus d'habitants dans la démarche.

L'opération permet de développer 3 enjeux :

- enjeu **environnemental:** réduction des déchets et valorisation organique, développement de jardin partagé, ...
- enjeu **économique:** limiter les impacts du traitement des ordures ménagères
- enjeu **social:** création de lien social**,** de convivialité, d'échanges

Parallèlement à cela, une évaluation sur la dotation de bacs devra être réalisée avec les bailleurs et syndics afin d'optimiser leur nombre suite à la mise en place de composteurs dans les résidences. En terme de gestion des déchets, un partenariat fort peut être monté avec les bailleurs afin de sensibiliser au tri, au compostage, au réemploi, à l'éco-consommation (ex de la Communauté d'agglomération d'Annecy avec son label « Soyons Tri » dans l'habitat vertical, en partenariat avec les bailleurs : 3 niveaux d'implicationt existent : engagé / engagé responsable / engagé, responsable, exemplaire).

- *Promotion du lombricompostage*

Pour les foyers ne bénéficiant pas de jardin ni d'espaces verts, le lombricomposteur leur est proposé. L'objectif est de distribuer 600 lombricomposteurs sur 6 ans, soit 100 lombricomposteurs par an. Cela permettra l'évitement de **168 tonnes cumulées**.

4.3. Réduction des biodéchets

- *Gestion des biodéchets / Promotion du compostage dans les établissements scolaires*

A partir de l'expérimentation menée en 2012-2014 auprès de 4 établissements avec restauration collective (structure scolaire ou privée), l'objectif est d'aider à la mise en place de composteurs dans 30 établissements scolaires (soit 5 établissements par an) dès lors que les quantités ne sont pas trop élevées (compostage in situ possible, avec un composteur grande capacité de 5m3). Cela permettra l'évitement de **252 tonnes cumulées sur 6 ans**.

Il est proposé qu'Angers Loire Métropole participe à l'investissement, les frais de fonctionnement (formation du personnel, suivi du composteur, ...) restent à la charge de l'établissement.

D'autre part, un rappel sur la loi Biodéchets sera effectué auprès des établissements produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets (cf volet 5.1. Actions vers les entreprises).

- *Gestion des biodéchets / Promotion du compostage chez les professionnels*

L'objectif est de conseiller et/ou accompagner les professionnels dans le développement de projet de compostage de leurs biodéchets dès lors que les quantités ne sont pas trop élevées (compostage in situ possible, avec un composteur individuel ou grande capacité de 5m3) et que les conditions de bon fonctionnement sont garanties. Une étude au cas par cas sera nécessaire après un diagnostic réalisé sur site :

- Pour une quantité de biodéchets assimilables à un particulier : mise à disposition d'un composteur individuel (mêmes conditions que les particuliers)
- Dans le cas d'une activité spécifique et/ou une quantité importante de biodéchets : apport de conseils

Pour les associations caritatives, s'il y a possibilité de composter in situ ou sur un site adapté (jardin d'insertion, ...) avec un composteur grande capacité, il est proposé qu'Angers Loire Métropole participe à l'investissement et aux frais de fonctionnement (formation du personnel, aide au suivi du composteur la 1ère année, ...). Néanmoins, un travail de l'association sera nécessaire en amont avec les donateurs (dons des surplus et invendus selon le principe du donnant-donnant) et que la collectivité ne se retrouve pas à collecter et traiter une grande partie des biodéchets des donateurs. Les associations caritatives peuvent également tenter le mécénat pour la valorisation de leurs biodéchets auprès des prestataires.

D'autre part, une étude de faisabilité pourra également être réalisée sur la collecte et le compostage de biodéchets de petits restaurateurs volontaires du centre-ville d'Angers (étudier les conditions, les quantités, le mode de collecte, la proximité du site de compostage, le modèle économique). Ex : la Tricyclerie à Nantes.

D'autre part, un rappel sur la loi Biodéchets sera effectué auprès des établissements produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets (cf volet 5.1. Actions vers les entreprises).

- *Réduction des bio-déchets par les animaux domestiques*

Les poules sont d'extraordinaires réducteurs de déchets. Elles mangent quasiment tous les déchets organiques des ménages ! Leur potentiel de réduction est en moyenne de 48 kg/foyer/an mais tout dépend des habitudes alimentaires et de la composition du foyer ! Ainsi la diminution peut varier de 15 kg/foyer/an à 135 kg/foyer/an. Les poules ont l'avantage bien sûr de produire de bons œufs frais pour la réalisation de bons petits plats ! Elles familiarisent également les enfants et toute la famille à la nature, l'environnement, les animaux,...

En 2015, Angers Loire Métropole a apporté un soutien logistique à la commune des Ponts de Cé qui a mené l'opération « Adoptez deux poules » en partenariat avec l'association Unis Cité (association agrée pour le suivi des jeunes en service civique) avec la mise à disposition de bio-seaux.

Quelques communes ont mis également en place des poulaillers collectifs (Saint Léger des Bois, le Plessis Grammoire, Les Ponts de Cé).

Dans le cadre du nouveau programme de prévention des déchets, Angers Loire Métropole pourrait développer un dispositif d'aide aux foyers volontaires de la Communauté urbaine qui souhaitent faire l'acquisition de poules et réduire leur production de déchets.

Dans un premier temps, l'idée est de réaliser en 2017 une opération témoin avec 30 foyers (non pourvus de poules) et de s'appuyer sur un prestataire pour réaliser :

- Le conseil aux particuliers (réunion d'information, suivi des foyers par enquête, échanges téléphoniques, mails),
- La mise à disposition d'un poulailler,
- La mise à disposition de deux poules pondeuses.

Dans un second temps, si l'opération s'avère concluante, le principe pourra être étendu à 100 foyers volontaires par an. Les modalités financières de mise à disposition seront à étudier. Ex : Communauté de communes de Blain : participation des foyers à hauteur de 50 euros (sur un coût global de 120 euros par foyer). Aider 600 foyers dans l'acquisition de poules (soit 100 foyers par an) permettrait **l'évitement d'au moins 168 tonnes cumulées sur 6 ans**. Pour cette opération, il sera aussi nécessaire de s'appuyer sur des partenaires locaux (chambre d'agriculture, producteurs, ESAT, ALDEV, ESS, ...) afin de fournir des produits locaux dans la mesure du possible.

D'autre part, d'un point de vue pédagogique, pour les établissements volontaires, une expérience de poulailler pédagogique pourrait être développée en partenariat avec les établissements scolaires, maisons de retraite, ... et les communes. En France, plusieurs établissements (scolaires ou pour personnes âgées) se sont lancées dans cette démarche. Angers Loire Métropole en lien avec un prestataire pourrait apporter son soutien aux établissements qui souhaiteraient lancer une expérimentation, un projet en ce sens.

4.4. Promotion du réemploi et de la réparation

Les objectifs de l'action sont de :

- Modifier les habitudes de consommation en incitant à la réparation, au réemploi, aux alternatives à l'achat neuf (location, emprunt, achat et cession d'occasion, don, partage, …),
- Prolonger la durée de vie des appareils et objets,
- Désengorger les déchèteries : ne plus parler de déchets mais d'objets réutilisables
- Mettre en avant les solutions de réemploi et de réparation présentes sur le territoire
- Réduire la quantité de tout-venant enfouis

La collecte d'objets réemployables menée en partenariat avec la Recyclerie d'Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes sera poursuivie dans les déchèteries du territoire. Cela permettra l'évitement de **1 200 tonnes cumulées sur 6 ans**. La signalétique en déchèterie pourra être intensifiée.

Il est nécessaire également de poursuivre et intensifier l'information auprès des usagers pour qu'ils apportent directement leurs objets en bon état dont ils estiment ne plus avoir besoin à la Recyclerie d'Emmaüs, à la Resourcerie des Biscottes ou auprès d'autres organismes reprenant les objets (Arbre Vert, Philodome, ...). De même pour les textiles et vêtements, il est nécessaire de rappeler la filière existante de recyclage et de réemploi dans les structures dédiées (APIVET, ...).

Le réemploi des gravats collectés en déchèterie sera étudié. Une expérimentation sur les gravats dits « durs » (béton, parpaings, carrelages, ...) sera menée en 2016 pour être concassés et réemployés. Le dispositif sera étendu à l'ensemble des déchèteries si les résultats sont concluants.

Le développement de Repair Café (atelier de co-réparation), outilthèques, matériauthèques sera étudié afin de pouvoir proposer plusieurs dispositifs de réparation et de bricolage et permettre ainsi des alternatives à l'achat, l'allongement de la durée de vie des produits et matériaux et leur réutilisation.

En 2015, des ateliers de co-réparation ont été développés à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en partenariat avec l'Etabli et quelques maisons de quartier d'Angers. Ces ateliers façon Repair Café se sont poursuivis en 2016 et sont devenus des rendez-vous mensuels ou bimestriels. Il est encore nécessaire de faire connaître ce dispositif et de le développer sur l'ensemble de la communauté urbaine en partenariat avec les centres sociaux, communaux.

En ce qui concerne la matériauthèque, il sera nécessaire de réaliser une étude sur le réemploi de matériaux utilisables en construction ou réhabilitation. Le gisement des déchèteries devra être analysé afin de mesurer le potentiel de réemploi des matériaux apportés. Une expérimentation de collecte des matériaux réemployables pourra être menée sur une déchèterie (Haut Coudray). Si l'opération est concluante, elle pourra être étendue à l'ensemble des déchèteries du territoire. D'autres directions pourraient également être sollicitées (Musées, Bâtiments, quai de transfert de la Baumette, ...). Pour cette étude, l'ADEME pourra être sollicitée afin de bénéficier éventuellement d'un soutien financier. L'association locale Matière Grise pourra être sollicitée afin de réaliser l'étude pour le compte d'Angers Loire Métropole. L'objectif à terme est de transférer le gisement réemployable vers une structure adaptée (type matériauthèque) et non en déchèterie.

En parallèle de cette opération, des animations sur la déconstruction en vue d'une réutilisation des matériaux et/ou sur la réutilisation de matériaux dans la construction pourraient être développées auprès du grand public (partenariat à monter avec les enseignes de bricolage par exemple, animations en déchèterie ;...).

Ce nouveau programme de prévention des déchets sera aussi l'occasion de mettre en avant les bibliothèques d'objets et le principe de prêt de matériel.

Toujours sur le thème du réemploi, des « boites à lire » (boite située sur le domaine public, permettant le don, le partage et l'accès à des livres), action déjà développée sur la ville d'Angers, pourraient être étendues au territoire de l'agglomération. Pour se faire, des partenariats devront être développés localement.

D'autre part, sur le thème de la réparation, un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est engagé depuis 2015 afin de promouvoir les artisans réparateurs et leurs savoir-faire. Une sensibilisation auprès du grand public sera poursuivie, notamment à travers d'évènements tels que « Répar'Acteurs ». On peut imaginer le développement d'un tourisme artisanal de la réparation (sur le principe de *« Made In Angers »* : mettre en avant les artisans répar'acteurs sur leur lieu de travail) ou encore la réalisation d'un village de la réparation à l'occasion de la foire exposition d'Angers ; ceci en lien avec la CMA49.

Des actions de communication devront accompagner ces projets.

4.5. Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives

Les actions de sensibilisation déjà menées en 2009-2014 devront être poursuivies et même intensifiées.

Les objectifs de l'action sont de :

- Détourner les déchets dangereux encore présents dans les ordures ménagères résiduelles en les redirigeant vers les déchèteries,
- Mais surtout promouvoir les alternatives aux produits dangereux : les produits dangereux domestiques mais aussi les produits dangereux utilisés au jardin.

Des outils de communication et des animations (ex : guide des recettes de grand-mère, ateliers de fabrication de ses produits d'entretien, programme 0 phyto, techniques d'éco-jardinage, mise en avant de la gestion différenciée des espaces verts, ...) devront être développés afin de compléter le dispositif. Il sera nécessaire de mettre en avant le zéro déchet.

En partenariat avec la Maison de l'environnement et du développement durable et la Direction des parcs et jardins, il sera nécessaire de mettre à jour et réinventer le guide « jardiner au naturel » en l'adaptant au contexte actuel et enjeux de demain.

Via la Maison de l'environnement et du développement durable, un programme de sensibilisation et des ateliers de formation sont amorcées auprès de l'ensemble des services techniques des communes sur la thématique du 0 phyto en 2016. Le programme sera décliné sur plusieurs années.

4.6. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les actions de sensibilisation déjà menées en 2009-2014 seront poursuivies.

Les objectifs de l'action sont de :

- Faire prendre conscience du gaspillage alimentaire sous toutes ses formes et lutter contre (production, distribution, restaurant, domicile, cantine, ...)
- Faire se réapproprier les aliments, leurs saveurs, leurs valeurs
- Mettre en avant les fruits et légumes « moches » (à réintégrer dans les circuits de distribution) et locaux (meilleure conservation liée à moins de transport)
- Apprendre aux consommateurs à mieux gérer l'achat, le stockage et l'utilisation des denrées périssables,
- Apprendre à cuisiner les restes,
- Diminuer la production d'OMR.

Plusieurs animations sont à poursuivre et mettre en avant :

- Le « coaching frigo » pour apprendre à bien gérer les produits conservés dans le réfrigérateur,
- Les ateliers cuisine avec un chef cuisinier pour apprendre à accommoder les restes
- Les recettes zéro déchet
- Sensibilisation à la bonne dose : mettre à disposition des étudiants par exemple des boites doseuses en carton
- En milieu scolaire et péri-scolaire :
    - → Animation « Mange-moi bien » en restauration scolaire en partenariat avec l'EPARC
    - → Animation « Mange-moi bien » en classe
    - → Animation « De la fourche à la fourchette » lors des TAP
    - → Sensibilisation des convives en partenariat avec les gestionnaires d'établissement et le personnel de restauration

D'autre part, en 2016, pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants de la communauté urbaine, l'Eco Box a été proposée aux restaurateurs en partenariat avec Metro, Promocash, le MIN, le CPIH. Dans un premier temps, 11 restaurants se sont portés volontaires. A terme, l'objectif est d'atteindre 120 restaurateurs participants (soit une moyenne de 20 volontaires par an).Cela permettrait l'évitement de **1 147 tonnes cumulées sur 6 ans**.

La Semaine européenne de réduction des déchets 2016 sera l'occasion de sensibiliser au gaspillage alimentaire au travers des disco soupes en partenariat avec l'ensemble des collectivités du Maine et Loire, le Conseil Départemental, les Maisons départementales de Santé, les CCAS, ... Ces disco soupes sont l'occasion de montrer que l'on peut encore faire des soupes, jus de fruits, smoothies, ... avec des fruits et légumes abîmés, avec des invendus glanés sur le marché ou encore des surplus chez les producteurs locaux au lieu de les jeter. Des évènements de ce type seront à renouveler sur toute la durée du programme. Le collectif Soupe Angevine pourra être sollicité.

En partenariat avec le CCAS de la Ville d'Angers et les associations caritatives, un projet de transformation des fruits et légumes abîmés, invendus ou en surplus devrait être étudié. Un financement de l'ADEME sera également à étudier par le biais de la direction Environnement Déchets et Propreté.

4.7. Actions de réduction des déchets et économie circulaire auprès des professionnels

Au quotidien, le service dédié aux professionnels de la Direction Environnement et Déchets est amené à réaliser des suivis de production de déchets auprès des entreprises et administrations. Des conseils et des pistes de réduction des déchets sont donnés afin d'éviter ou de limiter le déchet à la source.

Dans le cadre de l'économie circulaire, plusieurs partenariats seront à envisager avec l'ALDEV, les chambres consulaires afin de créer des synergies entre les entreprises et favoriser le réemploi de matières. Un partenariat avec l'école d'ingénieurs ESAIP à St Barthélemy d'Anjou est proposé par l'ESAIP pour les 3 années à venir dans le cadre de leur programme TRIAcademy. A cette occasion, des opérations « entreprises témoins » avec les volontaires pourront être menées (lancement en octobre 2016).

D'autre part, en partenariat avec la CMA 49 et la CCI 49 des opérations témoins pourraient être organisées avec les artisans commerçants volontaires afin de mener et de mettre en avant des gestes de réduction des déchets dans leur établissement et une sensibilisation auprès de leurs clients. Ex : la CMA Ile de France qui a mené et réalisé des fiches conseils pour diverses activités (boulangerie, fleuriste, coiffeur, boucher, restauration rapide, garagiste, imprimeur, menuisier, ...).

Par ailleurs, dans le cadre de la collecte de cartons effectuée auprès des commerçants du centre-ville d'Angers ou en déchèterie, une étude serait sans doute à mener sur le réemploi des cartons. Dans le cadre de déménagement ou de reconditionnement, les particuliers et/ou certaines entreprises pourraient certainement être intéressées par des cartons d'occasion. (ex : association à l'ancien hôpital St Vincent de Paul, Paris qui fait du reconditionnement de cartons et assurent les déménagements pour les particuliers).

L'ensemble des actions du programme de prévention des déchets devra être accompagné de campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires, en partenariat avec de nombreux relais et prestataires (associations, chambres consulaires, ALDEV, prestataires, ...). Sur le site internet (rubrique déchets), on peut imaginer la mise en ligne de vidéos présentant quelques principes du zéro déchet et des témoignages. Pour les établissements scolaires, un document synthétique listant les outils et projets possibles d'accompagnement sur la réduction et la gestion des déchets pourra être émis.

Afin d'appuyer les actions de prévention des déchets, des opérations témoins peuvent être pensées pour chacune des années du programme :

- 2017 : foyers témoins « adopte 2 poules »
- 2018 : foyers témoins zéro déchet (12 mois + ateliers) habitants et élus
- 2019 : entreprises témoins (6 mois)
- 2020 : écoles témoin (1 année scolaire)

La semaine européenne du développement durable et la semaine européenne de réduction des déchets seront aussi l'occasion de mener des actions de sensibilisation thématiques sur le zéro déchet (conférence, animations, ...). On peut imaginer les conférences suivantes :

- 2017 : conférence d'un élu engagé dans la réduction des déchets
- 2018 : conférence de Béa Jonhson ou la famille presque zéro déchet ou autre citoyen œuvrant dans le zéro déchet
- 2019 : témoignage d'entreprises locales participant à l'économie circulaire
- 2020 : témoignage d'écoles (labellisées ou pas) luttant contre le gaspillage alimentaire, valorisant les biodéchets, ...

Des campagnes d'affichage thématiques peuvent venir appuyer les actions de terrain :

- *2015 : réparation (CD49)*
- 2016 : compostage et broyage (annulée), O Phyto (mai 2016), gaspillage alimentaire (CD49)
- 2017 : compostage et broyage
- 2018 : zéro déchet
- 2019 : réparation réemploi
- 2020 : alternatives aux produits dangereux

En fonction des partenariats se développant sur la période 2016-2020 et du potentiel de réduction des déchets, de nouveaux projets non inscrits dans ce document pourront être étudiés et développés.

Angers Loire Métropole ne peut être seule à œuvrer dans la réduction des déchets. Chaque acteur du territoire est également responsable et doit être actif : la communauté urbaine pourra venir également en soutien de certains projets (après étude et validation).

5. Actions connexes et complémentaires du programme de prévention des déchets

5.1. Actions vers les entreprises

En complément des actions de prévention, des actions sur le recyclage matière seront à mener auprès des professionnels suite à l'évolution de la réglementation :

- Auprès des entreprises afin de leur rappeler la réglementation sur la valorisation des biodéchets : depuis le 1er janvier 2016, tout producteur de plus de 10 tonnes de biodéchets par an doit les faire valoriser via une filière agréée. Une sensibilisation a été effectuée auprès des collèges et lycées de la communauté urbaine en 2015-2016. En 2017, un point devra être fait sur la situation. De même, le travail doit se poursuivre auprès des établissements de restauration collective (resto U, restaurant d'entreprises, ...), des foyers logements, EPHAD, ... et des gros producteurs tels que les traiteurs, ... Il est donc nécessaire via l'équipe dédié aux professionnels de « pousser » vers la mise en place de cette valorisation et orienter vers les prestataires privés. Les dotations de bacs seront ensuite revues.
  Ex : 20 à 30 établissements valorisant leurs biodéchets via les filières spécifiques permettent d'éviter **1 200 à 1 800 tonnes cumulées.** *(sur la base de 10t/an/ets pdt 6 ans)*

- Auprès des gros producteurs afin de les informer de la réglementation sur les 5 flux : depuis le décret n°2016-288 du 10 mars 2016, les entreprises ou entreprises situées sur une même implantation (avec un même prestataire) qui produisent 1 100 L et plus de déchets par semaine doivent mettre en place un tri des déchets et une collecte séparée de 5 flux, à savoir le papier, les métaux, les plastiques, le verre et le bois. Il sera ainsi nécessaire via l'équipe dédié aux professionnels de sensibiliser à la mise en place de ce tri et orienter vers les prestataires privés. Les dotations de bacs seront alors revues.

- Auprès des entreprises (20 salariés et plus) afin de retirer les papiers de la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères. Le même décret du 10 mars 2016 fixe l'obligation aux entreprises de recycler les papiers de bureau (papier à usage graphique, presse, enveloppes, livres...). Ainsi depuis le 1er juillet 2016, sont concernés les administrations et établissements publics de l'Etat et les entreprises de plus de 100 personnes. Au 1er janvier 2017, seront concernées les entreprises de plus de 50 personnes et au 1er janvier 2018 celles de plus de 20 personnes. Il sera ainsi nécessaire via l'équipe dédié aux professionnels de sensibiliser à la collecte du papier et orienter vers les prestataires privés. Les dotations de bacs seront alors revues.

D'autre part, avec l'ouverture à venir de déchèteries privées dédiées aux activités professionnelles (plusieurs sont actuellement à l'étude sur le territoire), les entreprises seront invitées à s'orienter vers ces déchèteries : généralement, elles présentent un dispositif économique plus intéressant pour les professionnels que les déchèteries d'Angers Loire Métropole à destination des ménages. Cela impliquera une prise en compte de la politique tarifaire dans les déchèteries afin d'encourager les professionnels (petites entreprises mais surtout artisans et commerçants) à aller dans les déchèteries professionnelles exploitées par les opérateurs privés.

5.2. Optimisation de la fréquence de collecte

Les optimisations de collecte sur le territoire de la communauté urbaine devront se poursuivre, notamment en ce qui concerne les fréquences de collecte. En effet, une réduction des fréquences de collecte avec une sensibilisation au tri et au compostage s'accompagne généralement d'une baisse des tonnages d'ordures ménagères collectées et traitées.

Ces actions sont nécessaires et indispensables pour atteindre les objectifs fixés par la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte. Elles devront venir en complément des actions de prévention des déchets.

Ainsi, l'ensemble de ces actions dans les domaines de la prévention des déchets, de la collecte, des déchèteries devraient permettre la réduction d'environ 20 000 tonnes de déchets ménagers et assimilées sur le territoire de l'agglomération d'ici la fin de l'année 2020.

6. Planning du PLPDMA 2016-2020 : les grandes lignes

6.1. Actions existantes récurrentes

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
ponctuellement	**Sensibilisation à l'éco-consommation**	Promotion de l'eau du robinet : animation bar à eau	-	
ponctuellement		Promotion des achats peu générateurs de déchets : animation chariots comparatifs		
toute l'année	Manifestations éco-responsables	Prêt de gobelets réutilisables	50 000 gobelets prêtés/an	500 kg/an
avril - juin - septembre - novembre	**Promotion du compostage individuel**	4 distributions	500 composteurs/an	100 kg/hab/an
toute l'année	**Incitation au broyage des végétaux**	Aide à la location de broyeurs	1 000 aides	60 kg/hab/an
avril - octobre		Démonstrations en déchèterie	20 démonstrations	
avril - juin - septembre - novembre		Sensibilisation (lors des permanences composteurs individuels)		
mai - novembre	**Promotion du lombricompostage**	4 distributions + suivi	50 à 100 lombricomposteurs/an	40 kg/hab/an
toute l'année	**Promotion du compostage partagé**	Etude, mise en place et suivi	30 nouveaux sites/an	40 kg/hab/an
toute l'année		Animation du réseau des guides composteurs (2 à 3 ateliers + 1 temps fort annuel)		

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
avril	**Promotion du compostage partagé**	Sensibilisation (semaine national du compostage partagé)		
toute l'année	**Promotion de la réparation et du réemploi**	Collecte d'objets réutilisables en déchèterie		250 t / an
mai 2015		Journée Répar'Acteurs lors de la Semaine européenne du développement durable		
Novembre 2015		Repair Café : étude et lancement dans les maisons de quartiers volontaires		
2016		Etude : réemploi des gravats issus des déchèteries	5% du gisement global	1 000 t/an
2016	**Lutte contre le gaspillage alimentaire**	Lancement du projet Eco box chez les restaurateurs		140 g/repas
toute l'année		Animations auprès des scolaires (Mange-moi bien)	50 / an	
ponctuellement		Sensibilisation		
début juin (SEDD) fin novembre (SERD)	**Evénementiels**	Sensibilisation lors de la Semaine européenne de réduction des déchets et/ou lors de la Semaine européenne du développement durable		
toute l'année	Participation aux événementiels organisés par les communes	Sensibilisation		

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
1 fois par an	Comité de suivi du programme de prévention des déchets	Bilan et perspectives		

6.2. Actions à développer / intensifier

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
2016 et suivantes	**Sensibilisation à l'éco-consommation**	Réduction de la consommation de papier (dématérialisation : absences, factures / recettes, ...)		
2ème semestre 2016	Manifestations éco-responsables	Prêt de gobelets : Intensification de la communication en lien avec la ville d'Angers (fiche fêtes et manifestations)		
printemps / automne 2016	**Incitation au broyage des végétaux**	Test de broyage collectif avec 2 communes volontaires et renouvellement si concluant	15 foyers participants minimum	60 kg/hab/an
2016 et suivantes	**Promotion du compostage dans les établissements scolaires / restaurants scolaires**	Etude, mise en place et suivi	5 établissements / an	2 t/ets/an
2016 et suivantes	**Promotion de la réparation et du réemploi**	Pérennisation du dispositif Repair Café		
2016 et suivantes		Intensification de la mise en avant des artisans répar'acteurs en partenariat avec la CMA 49		

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
2016 et suivantes	**Promotion de la réparation et du réemploi**	Intensification de la communication sur les filières de réparation, réemploi, partage, dons, vente d'occasion... (outilthèque, ressourcerie, recyclerie, ...)		
2017 et suivantes		Développement du réemploi des gravats « durs » selon les résultats de l'expérimentation	5% du tonnage global	1 000 t/an
A préciser	**Sensibilisation aux produits dangereux et à leurs alternatives**	Développer des animations simples et des outils de communication sur les alternatives (produits d'entretien)		
A préciser		En lien avec la MEDD et les Parcs et jardins, développer des animations 0 Phyto, sur l'éco-jardinage, ...		
2017		Mettre à jour le guide « jardiner au naturel » en partenariat avec la MEDD et la Direction des Parcs et Jardins		
2017 et suivantes	**Lutte contre le gaspillage alimentaire**	Extension du projet Eco box chez les restaurateurs	120 restaurateurs	140 g/repas
A définir		Intensification de la sensibilisation		
2017 et suivantes	**Réduction des déchets et économie circulaire auprès des professionnels**	Renforcer les conseils et pistes de réduction des déchets auprès des entreprises lors des diagnostics déchets		

6.3. Nouvelles actions à mettre en œuvre

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
2016	**Sensibilisation à l'éco-consommation**	Promotion du Stop Pub	10 000 foyers	13 kg/hab/an
2018 et suivantes		Promotion de la vente en vrac et des courses « zéro déchet » Des événements zéro déchet Des pique-niques zéro déchet		
A définir		Réétude du développement des couches lavables en structure collective (selon les évolutions techniques) + Sensibilisation des familles		5 000 couches /enfant jusqu'à la propreté 1,2 t/enfant
2017 et suivantes	**Promotion du compostage et du broyage**	Sensibilisation en porte-à-porte (communes - quartiers à cibler)	1/3 des foyers passant à l'acte	100 kg/hab/an
Au cas par cas	**Promotion du compostage chez les professionnels**	Conseils dans le développement de projet de compostage		
A préciser		Etude de faisabilité de compostage des biodéchets de petits restaurateurs volontaires du centre-ville d'Angers	A définir (10 restaurants ?)	140 g/repas
A préciser		Etude de faisabilité de compostage des biodéchets auprès des associations d'aides alimentaires	1 à 2 associations ?	
1er semestre 2017	**Réduction des bio-déchets par les animaux domestiques**	Etude de projet "opération foyers témoins adopte 2 poules"		

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
2ème semestre 2017	**Réduction des bio-déchets par les animaux domestiques**	Lancement de l'opération foyer témoin	30 foyers	40 kg/hab/an
2018 et suivantes		Extension de l'opération « adopte 2 poules »	100 foyers / an ? (à préciser selon les résultats)	40 kg/hab/an
2018 et suivantes		Expérimentation de poulaillers pédagogiques en établissement	1 à 2 ?	
2ème semestre 2016	**Promotion de la réparation et du réemploi**	Réalisation de l'étude sur la matériauthèque		
2017 et suivantes		Lancement d'une expérimentation de prélèvement de matériaux en déchèterie pour la matériauthèque et extension selon les résultats		
A préciser		Soutien à des projets de réemploi, de partage (boites à lire, ...)		
2016	**Lutte contre le gaspillage alimentaire**	Développement de disco soupes avec les CCAS et maisons départementales de santé		
A préciser		Etude de faisabilité : transformation des fruits et légumes invendus, abîmés ou en surplus puis expérimentation selon les résultats de l'étude (pilote : CCAS Angers)		
2016 et suivantes	**Réduction des déchets et économie circulaire auprès des professionnels**	Accompagner l'ESAIP dans son projet TriAcademy auprès des ets volontaires et favoriser la synergie des entreprises sur les ZI ZA		

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
A définir	**Réduction des déchets et économie circulaire auprès des professionnels**	Avec les chambres consulaires, développer des opérations témoin avec les artisans-commerçants volontaires	20 volontaires ?	
A définir		Etude sur le réemploi des cartons issus des commerces et déchèteries		

6.4. Actions connexes au programme de prévention des déchets

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
2015 et suivantes	**Actions vers les entreprises**	Sensibilisation à la valorisation des biodéchets pour les producteurs de plus de 10t/an		
2016 et suivantes		Sensibilisation au tri et au recyclage des 5 flux (papier, métal, verre, bois, plastique) suite à l'évolution de la réglementation		
2017 et suivantes		Appui à la collecte de papier dans les administrations et établissements publics		
Toute l'année		Suivi de collecte et caractérisations des déchets des entreprises afin d'optimiser le volume de déchets assimilés à collecter		
A préciser		Incitation aux dépôts des déchets professionnels dans les déchèteries dédiées aux activités professionnelles		

PERIODE	THEMATIQUE	ACTION	OBJECTIFS	QTE EVITEE
2017 et suivantes	**Optimisation des fréquences de collecte**	Optimisation auprès des gros producteurs notamment, et par secteurs au fil de l'eau		
A préciser	**Autres pistes**	Etudier un accès limité aux déchèteries (uniquement les foyers du territoire de la communauté urbaine)		
Si nécessaire		Arrêter la collecte d'ordures ménagères de gros producteurs ne respectant pas la réglementation et mettant en jeu la sécurité des agents de collecte		

7. Animation et évaluation du PLPDMA 2016-2020

7.1. Pilotage

Le programme local de prévention des déchets est réglementairement obligatoire depuis septembre 2015 mais doit également s 'accompagner d'une réelle volonté politique avec, en amont de la mise en œuvre, une validation du Président et des élus communautaires.

Le programme d'actions après une phase de concertation en octobre 2016 sera présenté en Conseil Communautaire pour une validation en fin d'année 2016.

Il sera ensuite transmis à la Préfecture et à la délégation régionale ADEME.

Pendant la durée du programme, celui-ci sera piloté et animé par le Vice-Président en charge des déchets et la Direction Déchets Environnement et Propreté :

- Comité de pilotage : Elu / Directeur / Responsable Prévention
- Animation : Binôme élu / technicien

Chaque année, un état d'avancement sera réalisé avec l'ensemble des partenaires et relais du programme local de prévention à l'occasion de la commission consultative d'élaboration et de suivi. Un bilan annuel sera à la disposition du grand public.

Une équipe sera dédiée à la réalisation du programme local de prévention des déchets :

- Responsable prévention
- Chargé de sensibilisation et communication
- Agents de sensibilisation réduction et gestion des déchets
- Agents de sensibilisation réduction et gestion des déchets auprès des professionnels
- Agents chargés des relations à l'usager (ponctuellement)
- Des prestataires

7.2. Evaluation du PLPDMA

Le programme de prévention des déchets sera évalué au travers d'un tableau de bord des indicateurs :

- Ratio DMA
- Indicateurs généraux par action (ex : nb d'animations, nb de pers sensibilisées, tonnages, ...)

En termes d'outils de suivi, des fiches bilan par action seront réalisées afin de présenter synthétiquement l'opération (contexte, objectifs, moyens techniques, humains, organisationnels, budget, résultats, impacts).

8. Communication sur le PLPDMA 2016-2020

Afin de mettre en avant le zéro déchet, il sera nécessaire de faire une communication large auprès du grand public au travers de :

- Outils classiques de communication : calendrier de collecte, guides et flyers, expo, affichage, habillage des bennes, ...

- Site internet de la Communauté Urbaine :
  - → remanier les pages déchets
  - → afficher clairement la volonté politique de réduction des déchets : objectifs, plan d'actions, actions et résultats
  - → mettre des vidéos et témoignages en ligne
  - → mettre des liens vers les sites institutionnels et les blogs zéro déchet (Saikaïdé, Béa Johnson, Famille presque zéro déchet, ...)
  - → ...

- Journal Métropole

- Articles clés en main pour les communes de la communauté urbaine

- Réseaux sociaux

- ...

9. Budget du PLPDMA 2016-2020

Le financement de ce programme de prévention est assuré de la façon suivante :

- Dépenses (selon le BP 2016) :
  - En fonctionnement : 150 000 €/an
  - En investissement : 50 000 €/an

- En terme d'aide, l'ADEME peut accompagner financièrement sur :
  - Des études à hauteur de 50 à 70 % (MODECOM dans le cadre de l'état des lieux préalable à l'élaboration du programme / étude sur le développement d'une matériauthèque / étude sur la transformation d'invendus et surplus / toute étude de projet innovant et original),
  - Des projets ambitieux d'aide au changement de comportement (jusqu'à 100 000 €/an)
  - Des projets de communication.

- Economie réalisée sur la gestion des déchets :
  - Ordures ménagères résiduelles : 1 200 t/an x 148 €/t HT = 177 600 € HT
  - Tri (Stop pub) : 300 t/an x 156 €/t HT= 46 800 € HT
  - Déchèterie (végétaux) : 800 t/an x 6 €/t HT = 4 800 € HT
  - Déchèterie (réemploi) : 200 t/an x 80 €/t = 16 000 €
  - Déchèterie (réemploi des gravats) : 1 000 t/an x 20 €/t = 20 000 € (dans l'hypothèse de 5% du tonnage global de gravats après expérimentation)
  - ...

- Economie liée aux actions sur les professionnels (tri 5 flux et biodéchets)

En fonction de la diminution des tonnages réalisée chaque année et de l'économie générée, le budget du programme de prévention des déchets pourra évoluer (dépendant de l'économie générée).

En moyenne, le tonnage évité sur la période 2016-2020 sera de l'ordre de 2 000 t/an et le coût évité de 200 k€/an.

Annexe : Fiche type de bilan d'action

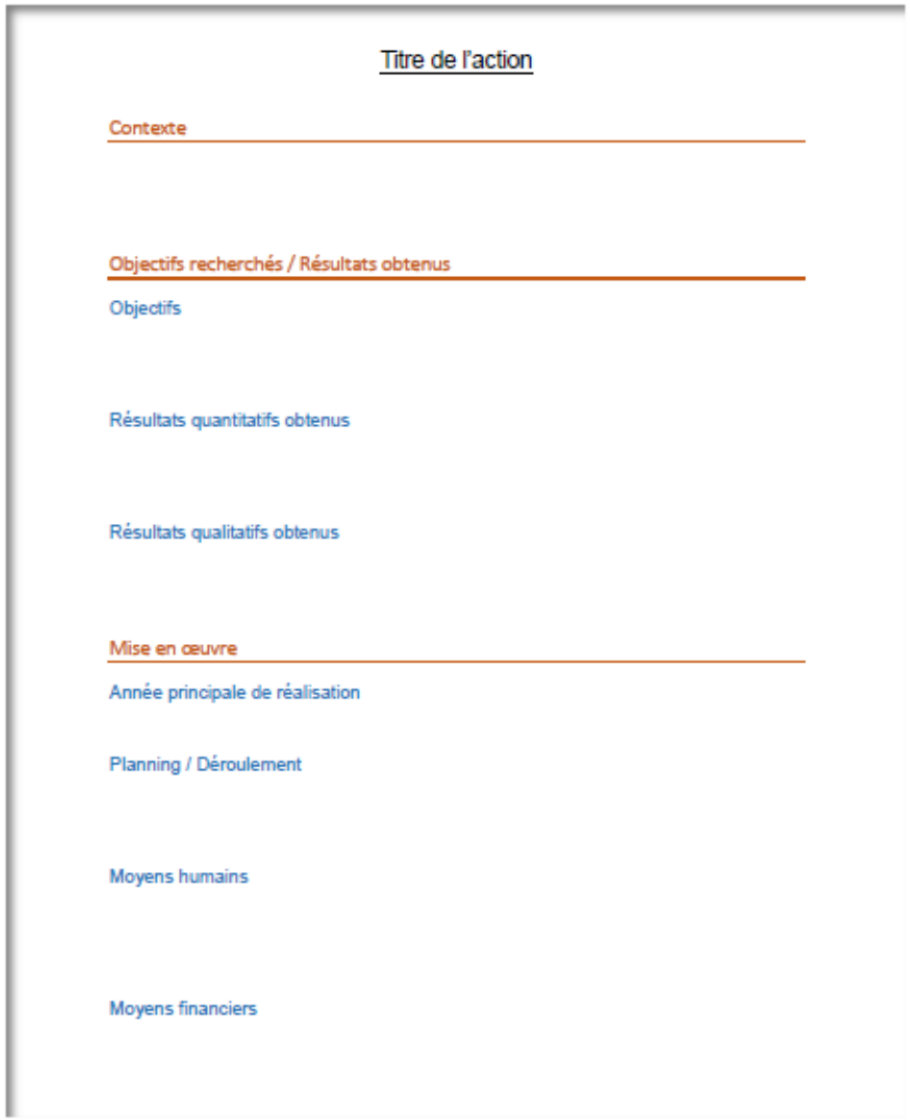

Titre de l'action

Contexte

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectifs

Résultats quantitatifs obtenus

Résultats qualitatifs obtenus

Mise en œuvre

Année principale de réalisation

Planning / Déroulement

Moyens humains

Moyens financiers

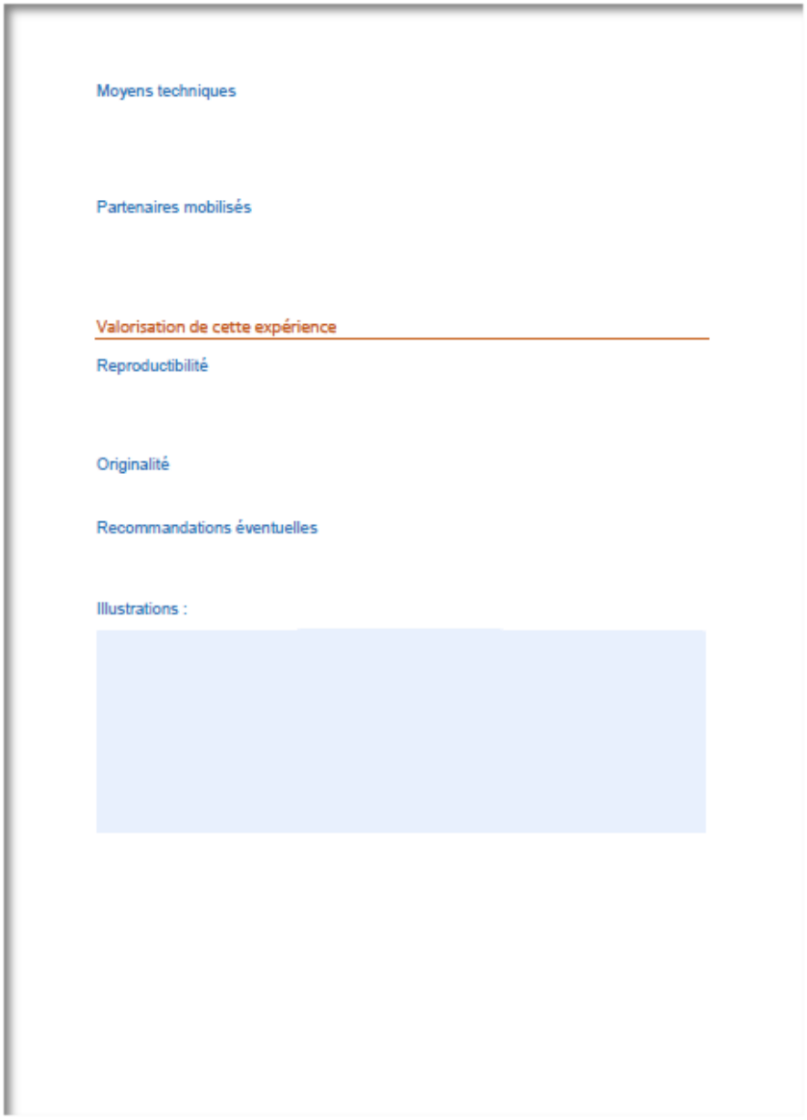

Moyens techniques

Partenaires mobilisés

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité

Originalité

Recommandations éventuelles

Illustrations :

Annexe : Relevé de conclusions de la commission consultative d'élaboration du programme de prévention des déchets du 11 octobre 2016

Plusieurs commentaires et propositions ont été émis lors de cette réunion :

- <u>Propositions de la CCI sur le volet déchets des professionnels</u>

1- Action spécifique sur les déchets des bureaux

⇨ Exemple de la CCI de Loire Atlantique qui a mené un travail important dans ce domaine.

Sur l'agglomération d'Angers, il y a environ 250 000m² de bureaux occupés (source observatoire de l'immobilier 2014). D'après plusieurs hypothèses, il y aurait :

- 1 800T de papier non recyclés (équivalent à 720 000 ramettes/an)
- 270T de matériel et consommables informatiques non recyclés
- 2 000T/an de mobiliers rejetés par an

Proposition de mener une action spécifique d'accompagnement sur les activités de bureaux/tertiaire pour leur proposer des diagnostics déchets et un accompagnement sur l'information-communication au sein de l'établissement. Une cible particulière serait celle des syndics qui peuvent regrouper plusieurs petites structures.

Des actions de collecte groupées pour mener les actions.

⇨ Cette action concernerait 50 établissements tertiaires / syndic.

2- Action sur le gaspillage alimentaire pour les restaurants commerciaux

Accompagnement de 25 restaurateurs sur 3 ans pour travailler sur le gaspillage alimentaire et communiquer, puis intégrer les pratiques vertueuses dans les filières de formation du Centre Pierre Cointreau.

L'action a démarré sur le SIRDOMDI et le SMITOM Sud Saumurois. L'action pourrait aussi l'être sur l'agglomération angevine car le potentiel est supérieur et la diversité également. Par ailleurs, un travail spécifique avec le Centre Pierre Cointreau serait effectué.

⇨ Cette action concernerait 25 restaurateurs.

3- Action déchet et écologie industrielle et territoriale >20 salariés

Accompagnement de 50 entreprises, ciblées sur le territoire comme gros producteur de déchets (pour ALM) et ayant plus de 20 salariés, pour effectuer un bilan des flux et un diagnostic déchet. Les données alimenteraient ACTIF et l'action avec l'ESAIP. L'entreprise sera accompagnée pour réduire ses déchets avec un objectif de -10%.

⇨ 50 entreprises rencontrées pour alimenter les données ACTIF et la démarche ESAIP et pour qu'ils réduisent leur gisement de 10%.

- <u>Volet éco-consommation</u>

Réduction du papier : travailler sur la dématérialisation des documents remis et/ou envoyés aux élus.

Sensibilisation à redévelopper autour des couches lavables (nouvelles formes de sensibilisation à imaginer).

- Volet réparation réemploi

Communiquer sur les entreprises et structures du territoire œuvrant dans la réparation et le réemploi :

- Activité d'Envie Anjou (activité de dépannage, vente de pièces d'occasion, réemploi sur le matériel médical, achat d'occasion, ...)
- Emmaüs, Ressourcerie des Biscottes, Philodome, l'Arbre Vert, Apivet, ...
- L'Etabli, ...

Souhait d'un événement annuel sur la réparation et le réemploi : définir date, lieu, ... avec l'ensemble des structures dédiées afin de sensibiliser sur ce thème mais aussi à l'achat d'occasion (ex : à Nantes avec les Ecossolies – 17 000 visiteurs sur la journée).

Exemple du projet de plate-forme de concassage entre la CUB (communauté urbaine de Bordeaux) et EIFFAGE : plate-forme d'apports de gravats en centre-ville (enjeu : optimisation et mutualisation du site). Cela pourrait être intéressant pour ALM. Ce type de projet est-il inclus dans le PLU avec des espaces dédiés ? Réflexion à avoir.

- Volet réduction des biodéchets

Information d'Envie sur l'existence d'une structure de collecte COMERSO (filiale d'Envie) : opérateur logistique et numérique d'optimisation des invendus au profit des associations d'aide alimentaire. Sur Angers, la collecte s'effectue auprès des grandes surfaces au profit du Secours populaire.

Intérêt pour le projet de transformation des invendus et surplus étudié par le CCAS de la ville d'Angers. Des partenariats à développer.

- Volet compostage et éco-jardinage

Intensifier la communication et les animations de sensibilisation à l'éco-jardinage et au broyage des végétaux.

Développer des bourses au broyat pour les communes notamment qui ont un surplus de broyat.

- Volet écoconception

Faire apparaître dans le programme un volet écoconception. Même si les usagers de par leur comportement d'achat modifie la demande et influence les fabricants sur les produits à la

vente, ces fabricants ont aussi un rôle à jouer dans la réduction des déchets à la source en travaillant sur leurs emballages. Nécessité de travailler avec les industriels locaux afin de créer de l'emploi local en termes de recherche et développement sur l'emballage. (cf appel à projets de l'ADEME sur le thème de l'éco-conception à promouvoir auprès des entreprises).

- Volet objectifs, indicateurs et suivi du programme

Détailler dans le programme de prévention des déchets et assimilés plus d'objectifs, d'indicateurs et détailler le budget par action.

Elaborer des fiches actions détaillées.

Intensifier la sensibilisation des usagers pour aller vers du changement de comportement. Ne pas regarder uniquement l'aspect tonnage.

Le programme de prévention des déchets lient les 2 : changements de comportement et diminution des tonnages. Même si les 2 sont liés, on peut dire que c'est plutôt du moyen à long terme pour le changement de comportement et du court à moyen terme pour les tonnages (notamment pour les végétaux, les gravats).

- Volet financier du programme

ALM envisage-t-elle de signer un CODEC (contrat d'objectifs déchets et économie circulaire) avec l'ADEME ? Le sujet est actuellement en cours de réflexion. Le programme de prévention des déchets semble correspondre à un certain nombre de critères fixés par l'ADEME afin d'obtenir un soutien financier. Le dossier est à affiner.

D'autre part, afin de bénéficier d'un CODEC, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) pourrait être créé sur le territoire afin de mettre en œuvre des projets ambitieux incluant la réduction des déchets. Nota : un PTCE est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Le budget du PLPDMA est initialement fléché mais restera évolutif selon les opportunités et les économies de traitement réalisées par les actions de réduction. Par contre, d'un point de vue RH, il restera à moyens humains constants. Pour cela, Angers Loire Métropole fait appel aux agents de sensibilisation (personnel en interne), à tous les relais possibles (associatifs, communaux, étudiants, ...) et également à des prestataires. Elle fait aussi appel aux usagers à travers un comportement actif d'écocitoyenneté. L'usager doit développer des actions citoyennes en faveur de la réduction des déchets.

Plusieurs rdv à venir avec les structures locales suite à la commission consultative d'élaboration du programme de prévention des déchets.

A venir : campagne d'information sur l'application mobile « Tri et + » auprès du grand public (disponible dans les stores depuis cet été) : information sur les jours de collecte, les consignes de tri et conseils pour réduire sa production de déchets.